



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.01

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES COURTES



1. Description succincte du projet

Parallèlement à l'augmentation de la diversification agricole (ventes à la ferme, filières laine et apicole, tourisme) et à l'image du GAC (Groupe d'Achats en Commun) développé en 2019, le projet consiste à mettre en valeur les initiatives de circuit court existantes sur la commune, à les rassembler pour augmenter leur visibilité et les faire découvrir à un maximum d'habitants, à les soutenir financièrement et à stimuler la création de nouveaux circuits courts de manière pérenne. Une phase d'inventaire, de réseautage et de communication sera réalisée au préalable et se poursuivra à toutes les étapes du projet.

Les circuits courts de cette fiche projet concernent essentiellement la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires locaux.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Le secteur agricole est encore bien présent sur la commune et est perçu positivement.

Bien qu'encore peu généralisées, des expériences de diversification agricole, d'agriculture biologique ou familiale existent sur la commune. Mais il y a peu de transformation des produits du terroir. Bien que des services existent, les exploitants ressentent peu de soutien pour maintenir leur activité actuelle ou pour adapter leur structure à la demande.

Différents freins à la diversification sont identifiés : le climat et la pédologie, la taille importante de certaines exploitations, les emprunts et la globalisation du marché auxquels sont soumis la majorité des agriculteurs. Il y a peu de matières premières donc peu de produits locaux.

Il y a peu de commerces de proximité ou de possibilité de vendre au Grand-Duché du Luxembourg pour les éventuelles productions locales. Les contraintes de l'AFSCA limitent la valorisation des productions locales. On observe un manque de développement des produits régionaux (valorisables par le tourisme).

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Soutien à l'agriculture locale et à sa diversification (fiche L2.06)
- Protection et valorisation du foncier agricole (fiche L3.04)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°21.

Ce projet soutient particulièrement 4 thèmes du fil rouge : l'**identité rurale** agricole des Gouvions, le **développement durable** du territoire, la « **sensibilisation – communication** » à propos de la richesse de ce territoire et la **transversalité** car il touche tous les aspects de l'économie.

Ce projet soutient spécifiquement le défi « **économie** » mais aussi « **vie sociale** » car les circuits courts créent du lien entre les producteurs et les consommateurs locaux.

Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
	● 8- Développer une agriculture spécifique, durable et de qualité
	● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus
	● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif : Soutenir le développement des activités économiques
- Sous-objectif : Promouvoir une agriculture durable

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Favoriser la création de commerces de proximité
- Inciter le développement des circuits courts
- Chèques utilisables dans les commerces partenaires
- Mettre en place une ADL
- Protéger et soutenir tous les types d'agriculture pour autant qu'ils soient locaux et durables

PN20

- Projet produits locaux
- Projet pressage des pommes
- Projet Interreg « Défi laine »

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
++			Les circuits courts permettent de créer des liens entre producteurs et consommateurs locaux, de (re)créer de la convivialité au sein des villages et de maintenir la qualité de vie.
	+		Les circuits courts permettent de réduire les déplacements; ils valorisent notamment les produits « bio » et/ou respectueux de l'environnement et de la santé.
		+++	La commercialisation en circuit court permet de créer une économie locale durable, de maintenir voire de créer des emplois locaux et d'avoir des retombées touristiques (via des produits locaux).

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : Services communaux, CLDR, agriculteurs, écoles, asbl, GAC de Gouvy
 - Commerces et artisans
 - ADL Vielsalm (marché du terroir)
 - Asbl : Les cantiniers.be, li terroir, RATAV, APAQW (localife), ADL Vielsalm, la ruche qui dit oui, Nature et Progrès Ourthe et Salm, accueil champêtre et diversiferm, biowallonie, TerroirLux.be, cliclocal.be

- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3)
 - Autres : Interreg AD-T (Province du Luxembourg)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 2 car de nombreuses initiatives existent déjà et qu'il ne présente pas de contraintes particulières, qu'elles soient techniques ou administratives.

- État du dossier

Des initiatives de diversification de l'agriculture se multiplient : ventes ponctuelles à la ferme Pirson à Steinbach, à la Ferme de l'Arbouchet à Steinbach, au rocher des Diables au thym à Ourthe, à la ferme Dewalque « Ardenne Délices » à Rogery, le Cabas du Moulin à Gouvy propose des produits locaux, le sentier pieds nus à Montleban, le camping à la ferme Klein Rost à Beho, le pavillon du Mohair à Baclain et l'élevage d'Alpaga à Montleban (Alpagas du Maquis élève des Alpagas depuis 2011 et possède une filature depuis 2014, propose des visites, des cours d'élevage, de la vente de laine et d'aliments pour Alpagas...), Blueberry me (production de safran) à Baclain... Diverses initiatives apicoles existent dans plusieurs villages.

Un GAC s'est développé en 2019.

Un magasin est en cours de construction à Honvelez (porc et légumes).

Les repas scolaires sont préparés à Vielsalm et sont en partie composés de produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

Deux potagers collectifs existent au Château et au CPAS à Gouvy.

Un groupe de travail rassemblant le monde agricole gouvion a eu lieu le 7 octobre 2019 et en plus des travaux déjà envisagés, les agriculteurs ont ajouté qu'ils nécessitent plutôt une aide pour la transformation de leurs produits (type AGRINEW ASBL = Les ateliers de transformation Famenne & Terroirs à Marloie ou le futur hall agricole de Bastogne) que pour la vente. La transformation nécessite des agréments, de connaître un réseau ; alors que la vente reste quelque chose de plus personnel.

- Programme des travaux

- Volet 1 : Etat des lieux

- Inventaire de l'existant (répertoire des produits, producteurs et commerçants locaux), mise en relation des acteurs, éventuellement avec des structures intercommunales
- Communication : mieux connaître l'agriculture pratiquée sur le territoire et les agriculteurs (portrait dans le bulletin communal), communiquer sur l'existant (brochure, site internet...), créer et diffuser le répertoire, améliorer la visibilité des producteurs locaux, aider les producteurs à communiquer (comment réaliser un site internet de vente en ligne, une page Facebook...)
- Sensibilisation à la diversification agricole et aux filières courtes, pour amplifier le recours aux produits locaux, soutenir les activités existantes, créer/compléter la signalétique vers les initiatives de circuits courts, créer un support informatique (site

internet), papier (bulletin communal, feuillet à distribuer aux nouveaux habitants, aux scouts et aux touristes), promouvoir les produits locaux dans les collectivités locales (ateliers du goût, légumes de saison), journée portes ouvertes à la ferme...

- Volet 2 : Soutien économique communale

Créer une prime communale qui permettent de bénéficier de réductions dans les commerces locaux, monnaie locale, label « Commerce équitable », label « Gouvy économie », intégrer les produits locaux en adaptant autant que possible les cahiers des charges des repas fournis par la Commune.

- Volet 3 : Soutien économique citoyen

Vu l'intérêt croissant des citoyens pour les circuits courts et l'agriculture locale, favoriser les rencontres locales pour mettre en relation les agriculteurs et les personnes ressources citoyennes (exemple juriste retraité) pour monter des projets, apporter de l'aide concrète aux agriculteurs...

- Volet 4 : Stimulation à la création de circuits courts ou au développement de ceux qui existent

o Vente directe à la ferme

Créer un espace de vente, via un magasin, de la cueillette, une restauration, un événement (promenades gourmandes), un distributeur automatique

o Vente directe en dehors de la ferme

Via des marchés locaux réguliers ou exceptionnels, foires ou salons ; une vente bord de route, par livraison (à domicile ou en point relais), par correspondance, un point de vente et/ou de dépôt collectif, le GAC existant ; organisation par les villageois et les producteurs

Soutenir la création d'une épicerie mobile, d'une halle pour les marchés, d'une Maison du terroir

o Vente à travers 1 intermédiaire (entre le producteur et le consommateur) en favorisant le réseautage

L'intermédiaire peut être un autre producteur, un magasin de vente direct, une coopérative de producteurs (par exemple, soutenir le projet de laiterie coopérative), un dépôt de paniers, un réseau de promotion des produits du terroir, une plateforme internet (comme literroir.be), ou une vente à des collectivités ou des restaurants (comme le cliclocal.be)

Créer des coopératives locales « villages bio », des rassemblements d'agriculteurs et/ou d'épiceries

o Production

Pérenniser les potagers collectifs, mettre à disposition des parcelles pour du maraichage collectif ; informer, former, mettre en réseau des maraîchers et les habitants-jardiniers...

o Transformation

Mettre à disposition et/ou faciliter l'accès à une infrastructure de transformation (type AGRINEW ASBL = Les ateliers de transformation Famenne & Terroirs à Marloie ou le futur hall agricole de Bastogne).

• Planification

- Etape 1 : le volet 1 est à mettre en place en 1^{er} puis à mettre à jour régulièrement
- Etape 2 : les volets 2 à 4 sont à mettre en place concomitamment par la suite

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser

L'étape préalable consiste à désigner au sein de l'administration communale une personne responsable afin d'identifier les personnes à impliquer, assurer la coordination entre les différents acteurs et le pilotage du projet.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à la mise à jour du volet 1.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Répertoire	Création et mise à jour	Administration communale, Document communicable et évolutif
Communication	Nombre de brochures distribuées	Impression des documents
Action communale	1 action réalisée sur les 5 ans	Exemple : adhésion ou création d'une prime, d'un label ou d'une monnaie
Vente	3 actions de vente créées sur les 5 ans	1 marché, 1 point de vente, 1 coopérative... créé Reportage
Production et ou transformation	1 action effectuée sur les 5 ans	Administration communale

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Répertoire	Nombre d'initiatives reprises dans le répertoire en augmentation sur les 5 ans	Répertoire

GAC	Nombre d'adhérents en augmentation	GAC En 2019, 24 familles adhérentes régulières (plus 11 nouveaux membres sans commande à ce jour)
Manifestations organisées sur la commune intégrant des produits locaux	Nombre en augmentation sur les 5 ans	Commune, asbl...



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L2.02

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



1. Description succincte du projet

Malgré des constats (notamment statistiques) moins préoccupants que dans d'autres communes rurales, l'insécurité routière liée à la vitesse des véhicules et au passage des poids lourds est vivement ressentie dans les villages de la commune. D'autre part, Le charroi est-ouest de camions reliant les 2 autoroutes est très problématique dans les villages, même si un aménagement de sens unique a partiellement amélioré la situation.

Ce projet consiste donc à mener une campagne d'information et de sensibilisation d'envergure envers tous les publics et surtout de réfléchir et mettre en place des aménagements au niveau des voiries afin de limiter les nuisances du trafic et de redonner une place prioritaire aux piétons, cyclistes et autres usagers.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Les problèmes en lien avec la sécurité routière sur tout le territoire, la vitesse du trafic, le mauvais état des routes et l'insécurité générale ressentie par la population sont la faiblesse la plus importante identifiée lors des consultations villageoises. L'insécurité routière est l'une des principales problématiques conservées et mises en avant par la population.

Avec une moyenne de 20 accidents par an depuis 2011, la situation reste préoccupante même si un constat similaire peut être fait au niveau des communes limitrophes. La population souhaiterait un renforcement de la répression. Mais l'étendue de la zone de police rend difficile des contrôles systématiques pour chacune des communes de cette zone.

Le transit des poids lourds sur la commune a pour conséquence de nombreuses situations conflictuelles, notamment au niveau de la traversée de certains villages. Le manque de solution pour le trafic des poids lourds risquerait de dégrader la vie et la convivialité au sein des villages. Le contournement de Courtil s'avère une bonne infrastructure préservant certains villages. Le semi sens unique est désormais sorti de la phase de test et montre des résultats satisfaisants.

Mais le sentiment d'insécurité routière ressenti par la population constitue un facteur important qui dégraderait de plus en plus le cadre de vie des habitants. La réduction de la vitesse des voitures, quelle que soit la route (communale ou régionale), constituerait un facteur d'amélioration de la vie des villages, même si la population regrette le manque de latitude sur les aménagements possibles des routes régionales.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la mobilité douce par des aménagements) (fiche L1.02)
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (L2.12)
- Création d'une place à Gouvy (fiche L3.07)
- Soutien des initiatives de mobilité motorisée alternative et solidaire (fiche L1.04)
- Réaménagement de la rue de la Gare à Gouvy (fiches L2.09)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous les n°36 et37.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivant : « **transversalité** » car il concerne tous les usagers des routes et « **sensibilisation – communication** » car c'est un des moyens pour diminuer l'insécurité routière.

Ce projet soutient évidemment le défi « **mobilité** » en particulier l'objectif n°13, mais aussi de manière indirecte les objectifs sur la convivialité des centres de villages (défis « **économie** » et « **vie sociale** »).

Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy	
Mobilité	Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain

● 12- Améliorer la mobilité quotidienne
● 13- Améliorer la sécurité routière
Vie sociale Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements
- Sous-objectif : Organiser et sécuriser les déplacements motorisés

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Au niveau du plan de mobilité actuellement en cours, veiller à mettre l'accent sur les aménagements de sécurité (passage piétons en 3D, rétrécissement de voirie...)
- Revoir, sur l'ensemble du territoire, les zones d'agglomération et les limitations de vitesse afin de les adapter à la situation actuelle de l'habitat.
- Créer des zones sécurisées, des espaces de jeux pour les enfants dans les villages en période de vacances scolaires.
- Au sein de la zone de police, défendre la nécessité d'une présence accrue des représentants des forces de l'ordre sur le terrain.
- Proposer la création d'un organisme qui permettrait le retour en toute sécurité lors des festivités.

Objectifs du PCS

- Proposer une solution de transport collectif adaptée au retour des jeunes et sécurisée.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
++			La diminution (du sentiment) de l'insécurité routière au niveau des villages peut permettre de renforcer la convivialité et la réappropriation de l'espace public.
	+		Si la vitesse diminue, la pollution (sonore, des particules...) aussi.

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : services communaux, CLDR, écoles, asbl
 - Zone de police
 - Partageons Nos Routes, Institut VIAS

- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW Mobilité et Infrastructures (DGO1), SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3)
 - Autres : Province du Luxembourg, asbl

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 2 car il nécessite préalablement d'identifier les actions à réaliser, même si le volet 2 « sensibilisation » peut être lancé rapidement et indépendamment. De plus, il présente des contraintes particulières, techniques et administratives, en particulier pour les routes régionales.

- État du dossier

Conseillère en mobilité formée

Certains comportements et zones à risques sont déjà identifiés par la zone de police.

24 radars préventifs sont installés sur la commune.

- Programme des travaux
 - Volet 1 : réalisation d'un P(i)CM

La Commune réalise un pré diagnostic en vue de cibler davantage les contours de l'étude via le cahier spécial des charges.

La Commune soumet sa candidature à la Région wallonne, qui donne son accord pour le financement de l'élaboration du P(i)CM.

La Commune désigne un bureau d'études.

La Commune met en œuvre les projets.

- Volet 2 : Sensibilisation
 - o Campagne d'informations/de communication

Favoriser un organisme assurant le retour des festivités en toute sécurité (en cours via le PCS)

Communiquer sur les amendes

- o Campagne de sensibilisation/de prévention

Participer et relayer les campagnes BOB (machine à souffler, animations...)

Animations théâtrales de VIAS

Voiture tonneau

Simulateurs pour 2 roues (moto, vélo...)

Sensibilisation dans les classes

Prévention pour les jeunes conducteurs

Charte de bonne conduite

- Formations

Conduite sur piste et voie publique selon des conditions particulières (notamment météorologiques)
Formations par rapport à la vitesse, à la distraction au volant, au code de la route, par rapport aux 2 roues, par rapport à l'alcool...

Remise à niveau pour les aînés

Piste sécurisée pour les enfants des écoles fondamentales

- Identification et planification des différentes actions à mettre en œuvre en termes de sécurité routière

- Volet 3 : Aménagements d'infrastructures

- Identification des zones à traiter et planification des aménagements

En concertation avec l'ensemble des gestionnaires lorsqu'il s'agit des routes gérées par le SPW Mobilité et Infrastructure (DGO1)

- Mise en place d'une taxe kilométrique sur les voiries régionales
- Réalisation des aménagements

Eventuellement par des citoyens, les enfants des écoles...

Une multitude d'aménagements est proposée.

Aménagements de la signalisation

Revoir certaines priorités de droite, les marquages au sol, les panneaux de signalisation, les rappels de limitation de vitesse, notamment envers les poids lourds, placer des miroirs, revoir certaines signalétiques empêchant une vue dégagée au niveau des carrefours

Revoir rapidement la signalisation routière, notamment dans le cadre du sens semi unique : plusieurs panneaux ne sont pas conformes, oubli du charroi agricole et forestier, circulation locale, obligation aux poids lourds d'utiliser le contournement et non les raccourcis dans les villages sinueux et inévitablement dangereux (par exemple au niveau de Rettigny qui est victime de l'interdiction d'aller vers Sterpigny).

Revoir l'utilisation de certaines routes communales empruntées à la place des routes nationales (comme celle menant à Fedasil par exemple) : limitation de vitesse, route en « circulation locale »...

Aménagements des infrastructures routières

Réfléchir à adapter l'éclairage public

Contourner et/ou fermer les passages à niveaux

Entretenir les routes (revêtement, filets d'eau, stabilisation des accotements...)

Faciliter un accès plus direct vers les grands axes routiers

Créer des passages pour piétons, des aménagements avec une bande du milieu végétalisée et/ou avec le milieu dédié aux piétons et cyclistes

Aménager des parkings

Aménager des voiries : rétrécissements, chicanes, ralentisseurs, ronds-points, bordures centrales, trottoirs surélevés... En particulier, les habitants ont identifié les carrefours de Bovigny (avec la N68), de Baclain, de Cherain et Halconreux (vers Gouvy) nécessitant des aménagements, mais avec une attention à la pollution auditive de certains dispositifs de ralentissement. D'autres lieux problématiques sont identifiés (carrefour devant chez Louis André, rue du Remaifait).

Aménagements liés spécifiquement aux villages

Revoir les limites de village et créer des zones limitées à 30km/h.

Aménager les entrées de village (rétrécissement).

- Volet 4 : Répression
 - o Via les radars (en adaptant leur placement le cas échéant) : fixe (1 en cours d'installation), tronçons (si possible selon la configuration du réseau routier)
 - o Via la coordination avec les services fédéraux et de la zone de police
 - o En intensifiant les contrôles de vitesse et de passage/pesage des poids lourds

- Planification

Etape 1 : le volet 2 est prioritaire

Etape 2 : les volets 1, 3 et 4 peuvent s'effectuer concomitamment par la suite.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser

Des collaborations étroites sont à mettre en place avec l'ensemble des gestionnaires des voiries du territoire communal.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera de pérenniser l'étape 1.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
P(i)CM	Elaboration : désignation du bureau d'études	Administration communale
Communication	1 action par an	Site internet et bulletin communal, brochure...
Sensibilisation	1 action par an Augmentation du nombre de classes/d'élèves sensibilisé	Partenariat avec Campagne BOB, VIAS ou PNR

Formation	1 par an	Différents publics concernés
Coordination	1 réunion annuelle organisée	PV de réunion
Planification des aménagements	1 réunion annuelle organisée	PV de réunion
Répression	1 communication par an	Sur le suivi des contrôles

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Formation	Nombre de participants en augmentation sur les 5 ans	Rapport
Aménagements	1 action par an 1 action par village	PV de réception des travaux Rapport annuel du Service Travaux
Répression	Diminution du nombre d'accidents Augmentation du nombre de contrôles Diminution du nombre de PV liés aux excès de vitesse Diminution des contrevenants gouvions	IWEPS Zone de police, Centre Pérex

FINALISATION ET EXPLOITATION DES LIAISONS RAVEL SUR LA COMMUNE



1. Description succincte du projet

Il s'agit de compléter l'aménagement des liaisons RAVeL sur la Commune de Gouvy. En premier lieu, il faudra finaliser les liaisons sur la ligne 163 reliant Bastogne à Saint-Vith sachant qu'en 2019 :

- Le RAVeL est aménagé, depuis Bastogne, sur le tronçon entre le village de Limerlé et le lieu-dit « Haie de Bellain » à l'entrée de Gouvy (inauguré fin 2010) ;
- Une liaison entre la « Haie de Bellain » et la gare via un passage sous voie du chemin de fer est en projet au niveau du SPW. Cette liaison est reprise dans une fiche du lot 0 du PCDR ;
- A partir de la gare de Gouvy, l'assiette du Vicinal existe mais n'est pas aménagée jusqu'à la frontière communale au niveau du village de Beho. Il s'agit là d'une liaison importante pour finaliser la traversée de la commune de Gouvy.

Outre l'assiette du Vicinal, notons également les deux autres liaisons structurantes potentielles :

- une liaison entre les pôles de Vielsalm et Bastogne traversant la commune de Gouvy du nord au sud (de Salmchâteau à Gouvy), indiquée par le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie ;
- Une liaison RAVeL entre la « Haie de Bellain » et le village de Hautbellain (LU) afin d'initier une liaison vers le RAVeL 47 reliant Troisvierges (LU) et Saint-Vith.

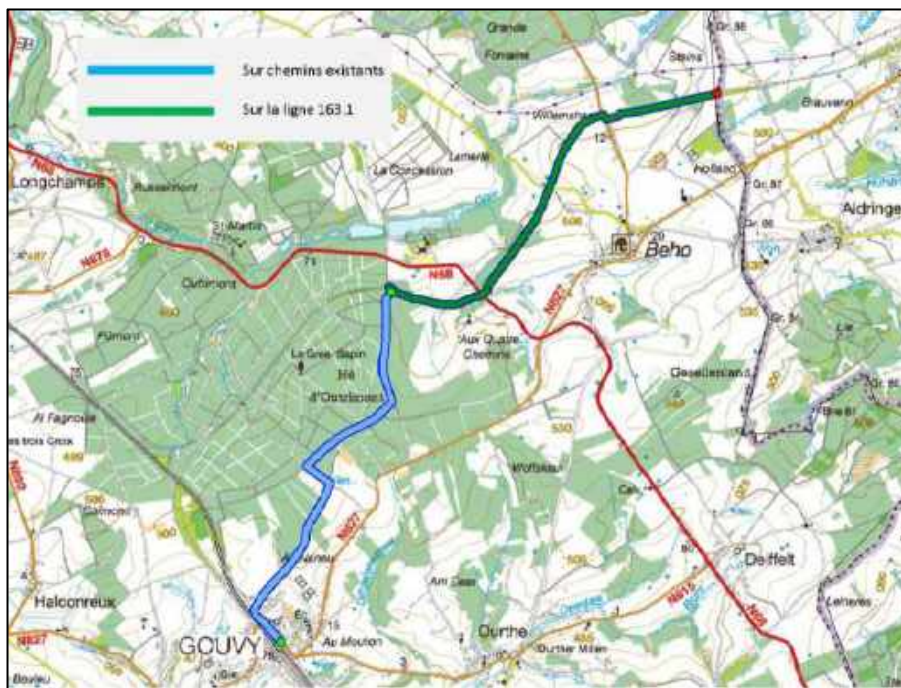
Nous présenterons donc les itinéraires restants à aménager avec quelques remarques préalables à leur mise en œuvre :

Liaison Gouvy-Gare Beho (+/-7,5Km)

L'idéal serait sans doute de pouvoir utiliser la totalité de l'ancienne ligne 163.1 entre la gare de Gouvy et la limite de commune. Cela pose toutefois plusieurs problèmes :

- entre la gare et le pôle bois, quelques rétrécissements importants (déjà évoqués avec Infrabel) ;
- entre le pôle bois et le passage inférieur du km 4,377, soit sur environ 2,8 km, la ligne appartient à plusieurs propriétaires privés (chasse et exploitation forestière). Des actions pour le rachat ou pour l'expropriation de ces sections pourraient entraîner des recours, donc des retards importants dans la mise en œuvre du projet.

Il est donc proposé, à ce stade, d'aménager ce qui devrait l'être sur des chemins existants reliant la gare au passage inférieur du km 4,377 et d'aménager le reste de la liaison sur la ligne 163.1.



On objectera que ces chemins accueillent un trafic lourd, agricole ou forestier. Il conviendra d'examiner de manière objective :

- la fréquence réelle de ce trafic et sa vitesse ;
- le risque pour l'utilisateur d'être surpris par un engin lourd.

Dans l'état actuel des budgets pour le RAVeL, l'aménagement de cette section n'entre pas dans les priorités de la Région wallonne. Le SPW peut par contre, à la demande de la Commune, reprendre la ligne en bail emphytéotique selon la convention-cadre qui la lie au groupe SNCB et la mettre à la disposition de la Commune. Cette liaison pourrait alors être aménagée le mieux possible par la Commune (Pré-RAVeL).

La liaison Salmchâteau-Gouvy (+/- 8,6 km)

Le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie indique une liaison entre les pôles de Vielsalm et Bastogne traversant la commune de Gouvy du nord au sud et rejoignant la L163 actuelle du RAVeL au niveau de la frontière luxembourgeoise au lieu-dit « Haie de Bellain ». Au nord de la commune, 2 tronçons supplémentaires (bleu ciel) sont identifiés comme voirie régionale complémentaire à haut potentiel cyclable.



La liaison Gouvy-HautBellain (+/- 0,7 km)

Ce tracé constitue actuellement un itinéraire de liaison du RAVeL non aménagé. Sur la commune de Gouvy, le tracé reprend une partie en chemin forestier non revêtu et, jusqu'au village de Hautbellain, l'itinéraire se poursuit sur la route carrossable et asphaltée (rue de la Grotte).

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La difficulté de se déplacer en mode doux, le manque d'aménagements, de trottoirs et de pistes cyclables comme leur défaut d'entretien ont été identifiés dans le « flop 10 » des consultations villageoises.

Le contexte rural rend difficile le développement généralisé d'aménagements réservés aux utilisateurs doux. Les réclamations récurrentes de la population mettent l'accent sur un réel manquement au niveau des liaisons piétonnes et/ou cyclables. Pour les déplacements utilitaires, les aménagements cyclables en voirie sont inexistants. Le réseau à vocation de loisirs n'est pas complètement aménagé non plus : traversées de route dangereuses, RAVeL non relié à la gare.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Soutien des initiatives de mobilité motorisée alternative et solidaire (fiche L1.04)
- Amélioration de la mobilité par des aménagements (fiche L1.02)
- Amélioration de la sécurité routière (fiche L2.02)
- Réaménagement de la rue de la Gare à Gouvy (fiche L2.09)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°24.

Ce projet s'inscrit dans le thème « **Identité rurale** » du fil rouge en ce sens que l'aménagement des RAVeL constitue une réutilisation pertinente des assiettes du vicinal présent sur la commune. Notons que le projet répond également à la thématique « **situation transfrontalière** » de par la volonté de développer les liaisons cyclables avec le Grand-Duché du Luxembourg ainsi que la thématique du « **développement durable** » puisque le projet vise à proposer des alternatives à une mobilité purement automobile sur la commune.

Energie	Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
	● 6- Encourager la mobilité douce et la diminution des émissions de CO ₂ dans le domaine des transports
Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
	● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus
	● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy
Mobilité	Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain
	● 12- Améliorer la mobilité quotidienne
	● 13- Améliorer la sécurité routière
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
	● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif - cadre bâti - habitat : développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant
- Objectif - réseaux de communications : sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Mettre tout en œuvre pour relier l'extrémité actuelle du Ravel à la gare de Gouvy et activer le projet de liaison vers Saint-Vith.
- Au niveau du plan de mobilité actuellement en cours, veiller à mettre l'accent sur les aménagements de mobilité douce.
- Développer et valoriser les réseaux de voies lentes en collaboration avec le PN2O (Parc Naturel des 2 Ourthes) et la Province.

PN2O

- Projet « Ecotourisme » dont l'objectif général est de positionner l'Ardenne en tant que destination touristique verte. Les actions prises en charge par le parc sur une durée de 3 ans sont :
 - o La mise en place de l'action « l'Ardenne à cheval » sur le territoire du parc ;
 - o La sensibilisation des touristes au tourisme durable ;
 - o L'accompagnement des professionnels du tourisme dans une démarche de développement touristique durable.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
	+++		L'amélioration de la mobilité douce contribue pleinement au pilier environnemental en réduisant les pollutions liées à la voiture individuelle.
		+	Le RAVeL peut avoir des retombées touristiques : augmentation de la fréquentation des commerces de la commune.
++			La création d'un réseau de mobilité douce au sein des villages favorise le contact social et la convivialité entre les villageois.

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune
 - Liaison Gouvy Gare - Beho
 - Liaison Salmchâteau - Gouvy
 - Liaison Gouvy - Hautbellain

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct
 - Liaison Gouvy Gare - Beho : sur l'assiette de l'ancien vicinal
 - Liaison Salmchâteau - Gouvy : le long d'une voirie régionale et de voiries communales
 - Liaison Gouvy - Hautbellain : le long d'une voirie communale

- Cadre légal

Le projet RAVeL est dirigé par un comité de pilotage, confirmé en juin 1999 par une circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre du programme RAVeL et composé d'un représentant des Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement, de l'Inspecteur général chargé de la gestion des voies hydrauliques, de l'Inspecteur général chargé du trafic lent au sein de la Direction générale des Routes et Autoroutes, de l'Inspecteur général de la Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme et d'un représentant du Secrétariat général du SPW.

- Statut de propriété
 - Liaison Gouvy-Gare - Beho : domaine public avec quelques propriétés privées à prendre en compte
 - Liaison Salmchâteau - Gouvy : domaine public
 - Liaison Gouvy - Hautbellain : domaine public

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : services communaux, CLDR
 - PNDO
 - GRACQ

- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW-DGO3
 - SPW-DGO1
 - L'Administration des ponts et chaussées du GDL
 - Autres : comité de pilotage RAVeL

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Étant donné que la finalisation du RAVeL entre la « Haie de Bellain » et la Gare de Gouvy n'est pas encore finalisée, la CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans.

- État du dossier

- Liaison Gouvy Gare - Beho : un dossier a été introduit en 2018 dans le cadre d'un subventionnement à la mobilité active. La fiche n'a pas été retenue.
- Liaison Salmchâteau - Gouvy : Néant
- Liaison Gouvy - Hautbellain : Néant

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI NON

Phase 1 : Aménagement de la liaison Gouvy Gare - Beho
 Phase 2 : Aménagement de la liaison Salmchâteau - Gouvy
 Phase 3 : Aménagement de la liaison Gouvy - Hautbellain

- Démarches administratives à réaliser

- Identification des autres sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés
- Convention réglant les obligations réciproques des Communes dans le cadre d'un projet transcommunal
- Organisation d'une réunion de coordination
- Transmission du dossier de demande de Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural
- Une fois validé par la Direction du développement rural (éventuellement par le Ministre), le projet de Convention est transmis à la Commune
- Approbation de la Convention par le Conseil communal et signature
- Transmission de la Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural puis au Ministre

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'élaboration du PCM et à l'intégration de ce projet lié au RAVeL dans le PCM.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de liaisons aménagées	Au moins 2 des 3 liaisons aménagées au bout de 10 ans	Commune

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Demande d'informations concernant le réseau cyclable au Syndicat d'Initiative de Gouvy	Augmentation du nombre de demandes d'informations concernant le réseau cyclable	Rapport du Syndicat d'Initiative



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.04

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

AMÉLIORATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE VILLAGEOIS



1. Description succincte du projet

Le patrimoine remarquable du territoire communal est très riche et intéresse fortement les habitants : les journées du patrimoine organisées tous les ans, ainsi que des journées thématiques supplémentaires, sont très fréquentées par les Gouvions.

Une partie du projet consiste donc à valoriser ce patrimoine remarquable en le faisant connaître du plus grand nombre, en le restaurant voire en le classant si nécessaire et en pérennisant son entretien.

Cependant, le patrimoine correspond également au patrimoine bâti ordinaire. Hormis le service urbanisme et logement et la CATU (Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme), il n'y a pas de référent communal pour les primes ou autres informations (architecturales) concernant l'habitat. L'occupation du bâti, pour éviter qu'il ne se délabre est également une préoccupation des citoyens.

Le 2^{ème} aspect de ce projet concerne donc la gestion communale du bâti et le soutien à la population pour l'aider, la conseiller à optimiser l'occupation du bâti, tant de manière qualitative que quantitative.

Enfin, le Cercle Horticole et d'autres associations villageoises fleurissent et décorent les villages.

Le dernier aspect de ce projet est donc d'embellir le bâti ordinaire existant en renforçant sa qualité urbanistique et son intégration paysagère.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

L'authenticité, la qualité du cadre de vie et la richesse du patrimoine font partie des 3 principaux atouts identifiés lors des consultations villageoises alors que certains bâtiments vides et délabrés étaient cités dans le top 10 des faiblesses. Le patrimoine forme l'identité des villages. Il est composé de nombreux éléments diversifiés, parfois mis en valeur ou bien à l'abandon.

Le territoire communal est constellé de villages et hameaux présentant un intérêt paysager et patrimonial certain. Il existe une volonté de conserver le caractère authentique des villages.

La qualité du petit patrimoine, bien que recensée, n'est pas encore valorisée et parfois peu entretenue.

Le Schéma de Développement Communal, accompagné par la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et par la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, propose une orientation pour le développement urbanistique. Néanmoins cet outil est récent et non contraignant et on continue de noter un manque de cohérence urbanistique. Enfin, il existe des bâtiments vides en voie de délabrement et certaines interventions architecturales dégradent le patrimoine bâti ou l'harmonie des villages.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Revalorisation des activités touristiques propres au territoire gouvion (fiche L2.13)
- Entamer une réflexion sur le devenir des lieux de culte (fiche L3.17)
- Utilisation ou création d'outils réglementaires pour maîtriser l'urbanisation (fiche L3.36)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous les n°39 et 40.

Ce projet soutient particulièrement les thèmes du fil rouge suivants : l'**identité rurale** gouvionne dont une des caractéristiques réside dans son patrimoine architectural en particulier agricole, la « **rationalisation – pondération** » avec la recherche de l'occupation optimale de l'ensemble des bâtiments, la « **transversalité** » puisque la valorisation du patrimoine profite à la fois à la qualité du cadre de vie des habitants et à la fois à l'attractivité touristique des villages. Une fois de plus, la « **sensibilisation - communication** » est une composante importante de la mise en œuvre du projet.

Ce projet soutient spécifiquement le défi « **cadre de vie** », en particulier l'objectif n°15, mais aussi le défi « **économie** » via le tourisme.

Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
	● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus
Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvion (tranquillité, qualité de l'environnement)
	● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique
	● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Mesures à court terme : Elaborer un GRU même partiel (nouvelle appellation du RGBSR)
- Sous-objectifs : Utilisation du caractère rural comme force de développement, Réalisation d'un cadre de vie convivial, Accentuer le potentiel touristique

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Valoriser et sécuriser les sites touristiques et le petit patrimoine et installer des panneaux didactiques rédigés en plusieurs langues
- Réaliser un cadastre de l'état du patrimoine bâti
- Accorder une attention particulière à l'entretien des ouvrages d'art, des monuments de mémoire et des cimetières

PN2O

- Charte paysagère et programme paysage prennent en compte le patrimoine bâti
- Projet « Villages à travers les âges »
- Lignes de conduite pour intégrer les gîtes de grande capacité
- Avis sur les permis d'urbanisme

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Valorisation de l'identité villageoise et amélioration du patrimoine bâti
	+		Amélioration énergétique du bâti ancien et des paysages bâtis
		++	Valorisation touristique

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : services communaux et CATU, CLDR, SI
 - Intercommunal : MUFA, MT, PN2O
- Porteurs de projet
 - Commune

- SPW Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie / AWAP (DGO4) et SPW Agriculture, ressources naturelles et environnement (DGO3)
- Autres : Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 2 car les inventaires sont déjà réalisés et les appels à projets régulièrement soumis.

- État du dossier

Inventaires réalisés (remarquables et petit patrimoine): 1 monument « exceptionnel », 20 monuments classés, 6 périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique, 172 bâtiments inventoriés à l'IPIC, 3 brochures inventoriant et décrivant le petit patrimoine.

1 appel à projets pour le petit patrimoine a été sollicité en 2019 mais il n'a pas été retenu.

Le village de Bovigny-Courtil a déjà participé au concours européen « Entente florale ». Le Cercle horticole de Gouvry « les Tilleuls » décerne chaque année le prix de la façade fleurie.

- Programme des travaux

- Volet 1 : Communication et sensibilisation

Installation d'outils interactifs d'information sur le patrimoine : panneaux didactiques sur le petit patrimoine, utilisation des nouvelles technologies (QR codes, réalité augmentée...)

Organisation de « jeux patrimoine » avec le public scolaire

Parrainage des éléments du patrimoine

- Volet 2 : Protection des biens

- o Inventaire des biens prioritaires en vue d'un classement
- o Classement en fonction des subsides AWAP

- Volet 3 : Gestion communale du patrimoine

- o Inciter les propriétaires à entretenir leurs bâtiments inoccupés, appliquer et effectuer un suivi des bâtiments inoccupés (dans le cadre de la taxe).
- o Mettre en place un référent pour l'habitat pour soutenir les démarches des habitants (répondre aux appels à projet, demander des primes, soutien dans les démarches, conseils à la rénovation...).
- o Renforcer l'intégration paysagère du bâti, notamment avec le cadre existant du bâti traditionnel.
- o Mettre en place la végétalisation des cimetières.
- o Privilégier la rénovation des bâtiments patrimoniaux plutôt que de construire du neuf, avec une attention particulière aux coûts énergétiques, leur redonner une nouvelle fonction pour tous dans chaque village.

- Volet 4 : Entretien et remise en état du petit patrimoine

- o Sur base des inventaires existants (IPIC et Petit patrimoine Populaire Wallon), définir la liste des éléments à entretenir, restaurer, valoriser, classer et mettre en avant.

- Hiérarchiser et planifier les restaurations.
- Réaliser les travaux de restauration en fonction des subsides AWAP et/ou autres opportunités.
- En particulier, le four de Rogery et le mur du pont de Cierreux ont été cités.

- Volet 5 : Valorisation et embellissement du patrimoine existant et des espaces publics

- Embellissement général

Améliorer l'esthétique des villages en fleurissant les entrées de village et leurs abords immédiats : des lieux publics, lieux de cultes, chemins, murs des cimetières, places de village (à Montleban notamment).

Organiser et pérenniser les actions d'embellissement des villages : « village/commune fleurie » (Classement Wallonie en Fleurs ou challenge « Luxembourg, province propre et fleurie » ou Entente florale Europe) afin que l'ensemble des villages y participent.

- Développement des haies

Replanter des haies sur les grands axes à l'entrée et à la sortie (notamment cité à Montleban) des villages : pare-bruit/verdissement

Protéger et/ou mieux entretenir les haies existantes

- Embellissement du bâti

Inciter à améliorer l'esthétique des villages en installant des fresques sur les bâtiments inesthétiques, en décorant les vitrines vides, en organisant un concours de vitrines.

- Planification

Etape 1 : le volet 1 est prioritaire.

Etape 2 : les volets 2 à 5 sont à mener concomitamment par la suite.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser

- Suivi des appels à projet dans le cadre du patrimoine (surveillance des nouveaux appels à projets, suivi administratif des dossiers retenus ou non)
- Suivi de la taxe des bâtiments inoccupés

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée au suivi de l'étape 1.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Commune fleurie (Classement « Wallonie en Fleurs » ou challenge « Luxembourg, province propre et fleurie » ou concours « Entente florale Europe »)	Participer à 1 des concours tous les 2 ans	Administration communale : suivi des dossiers
Haies	Longueur de mètres plantés	PN20
Inventaire des biens à restaurer et/ou entretenir	Mise en place d'une réunion	PV de réunions
Inventaire des biens à classer	Mise en place d'une réunion	PV de réunions
Appels à projet	1 tous les 2 ans	Administration communale : suivis des dossiers
Valorisation du patrimoine	Supports créés Nombre de classes/d'élèves sensibilisés	Au moins 3 supports différents de valorisation (panneaux, brochure, site internet, promenade, journée du patrimoine...) Ecoles

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Appel à projet	2 obtenus dans les 5 ans	1 dossier pour la Commune, 1 pour 1 privé
Patrimoine	1 rénovation/valorisation par an	PV de réception
Classement	1 dossier déposé	Administration communale
Commune fleurie (Classement Wallonie en	Obtenir 1 puis 2 fleurs	Signalisation installée

Fleurs ou challenge " Luxembourg, province propre et fleurie" ou Entente florale Europe)	dans les 5 ans.	
Taxe bâti inoccupé	Diminution du nombre de bâtiments inoccupés sur les 5 ans	Administration communale



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.05

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

RÉVISION GLOBALE DES NOMS DE RUE

1. Description succincte du projet

Certains villages n'ont pas de noms de rue (par exemple Bovigny, Courtil, Cherain, Montleban, Deiffelt, Ourthe...), pour d'autres c'est plutôt la numérotation qui n'est pas cohérente (par exemple à Limerlé). Ponctuellement, il y a plusieurs rues « du centre » : à Beho, à Steinbach et à Gouvy, il y a des confusions entre « Beho » à Beho et « rue de Beho » à Gouvy, « Cierreux » et « Route de Cierreux » à Cierreux... Enfin, la Poste utilise potentiellement 5 codes postaux différents de 6670 à 6674.

Il s'agit donc, par une démarche participative, d'examiner l'ensemble des noms de rue sur tout le territoire communal, de pointer les incohérences et les manques et de restructurer le découpage en rues et numéros pour pallier aux problématiques décrites ci-dessus. Par la suite, le projet de modification sera soumis aux autorités administratives compétentes avant d'être mis en place au niveau de la signalétique, de la mise à jour des documents des habitants et des applications de géolocalisation.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La population a relevé le manque de noms de rue. Les noms de rue ne sont pas systématiquement présents et/ou présentent encore trop d'incohérences. Créer et/ou rationaliser les noms de rues de manière participative permettrait, en plus d'améliorer cette infrastructure, d'améliorer la cohésion au sein de chaque village. Certains habitants se plaignent des difficultés à se faire livrer, d'autres relèvent un problème de sécurité : les services de secours ne trouvant pas l'adresse, enfin, les systèmes GPS sont peu performants pour géolocaliser certaines adresses.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la sécurité routière (fiche L2.02)
- Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°39.

Ce projet soutient plusieurs thèmes du fil rouge : la recherche d'une cohérence des noms de rues participe à la « **rationalisation – pondération** », ce projet profite à tous les habitants et visiteurs de la commune (« **transversalité** »). Le projet prend en compte la « **participation – gouvernance** » en amont et la « **sensibilisation – communication** » en aval.

Ce projet soutient particulièrement le défi « **mobilité** » mais aussi les défis « **économie** » via son utilisation par le tourisme et « **cadre de vie** » car la recherche de noms peut être liée à l'histoire et au patrimoine des villages.

Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus	
Mobilité	Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain
● 12- Améliorer la mobilité quotidienne	
● 13- Améliorer la sécurité routière	
Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvry (tranquillité, qualité de l'environnement)
● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique	

- Liens avec d'autres stratégies

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Mobilité et sécurité : Réorganiser l'attribution des noms de rue et de leur numérotation, en concertation avec les habitants

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Appropriation des lieux par les habitants La toponymie peut être un lien culturel, historique et patrimonial des lieux. Meilleure géolocalisation (services de secours, poste...)
		+	Meilleure géolocalisation (atouts touristiques, commerces...)

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

Le choix définitif des noms de rues doit être validé par plusieurs instances :

- L'approbation des propositions par la CLDR puis le Conseil Communal.
- L'avis/approbation par la Commission royale de toponymie et dialectologie de la Communauté française puis approbation définitive par le Conseil Communal.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : services communaux, CLDR, CCATM, asbl
 - Commission royale de toponymie et dialectologie de la Communauté française
 - BPost
- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 2 car il présente des contraintes administratives (procédure précise à suivre).

- État du dossier

Le dossier doit encore être initié.

- Programme des travaux

- Etape 1 : Réunions participatives par ancienne section communale

La CLDR pilote des réunions : par village pour choisir les noms de rue et au niveau communal pour la cohérence.

La cartographie participative est un des moyens utilisés.

- Etape 2 : Réalisation des changements de noms, section par section
 - o Volet 1 : au niveau administratif
 - o Volet 2 : au niveau de la signalétique : pose des plaques
 - o Volet 3 : mise à jour des documents des habitants
 - o Volet 4 : mise à jour des applications de géolocalisation

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser

La procédure de changements des noms de rue est à suivre précisément au niveau de l'administration communale.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'étape n°1.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Changement effectif des noms de rue	1 ancienne Commune effectuée tous les 2 ans	Administration communale

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nouveaux noms de rue	2 anciennes sections en place dans les 5 ans	Applications de géolocalisation, médias touristiques



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.06

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

SOUTIEN À L'AGRICULTURE LOCALE ET À SA DIVERSIFICATION



1. Description succincte du projet

Après une diminution importante, le nombre d'exploitations semble se stabiliser autour de 100. Mais il n'y a pas de vision globale et exhaustive sur le nombre d'agriculteurs et d'exploitations au niveau de la Commune.

La commune étant située en zone herbagère, ses caractéristiques pédoclimatiques sont plus limitées que dans d'autres régions agricoles. La Commune propose d'ailleurs 3 primes en lien avec les sols.

Le potentiel de diversification se trouve donc essentiellement lié à l'élevage ; des activités de maraîchage semblant plus difficiles à développer à grande échelle. Néanmoins, on observe de nombreuses initiatives de diversification alimentaire (qui sont traitées dans la fiche projet « Filières courtes ») ou non : filières laine, tourisme, énergie. Enfin, il n'y a aucun regroupement d'informations sur les différentes initiatives de diversification agricole au niveau communal.

L'agriculture biologique est en forte progression.

Ce projet consiste donc à favoriser et à valoriser toutes les nouvelles initiatives de diversification agricole sur la commune, que ce soit dans le domaine « purement » agricole (conversion à l'agriculture biologique, diversification technique des pratiques agricoles...), touristique ou énergétique. La diversification alimentaire en circuit court est développée dans une fiche projet à part entière.

Parallèlement, il s'agit de soutenir formellement les agriculteurs gouvions et de sensibiliser les non agriculteurs aux réalités de l'agriculture locale.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

« Une commune verte » est le 1^{er} atout identifié lors des consultations villageoises. Le secteur agricole est encore bien présent sur la commune et est perçu positivement.

Le nombre d'exploitations (178 en 2000, 98 en 2019) ne cesse de diminuer plus fortement qu'en Wallonie. Quelques petites fermes continuent cependant de se créer.

Les agriculteurs gouvions disposent de sols majoritairement pauvres, voire contraignants, du point de vue de l'hydromorphie. Au centre et à l'ouest de la commune, les sols sont cependant plus adaptés aux prairies et à la culture de résineux. Différents freins à la diversification sont identifiés : le climat et la pédologie, la taille importante de certaines exploitations, les emprunts et la globalisation du marché auxquels sont soumis la majorité des agriculteurs.

Bien qu'encore peu généralisées, des expériences de diversification agricole, d'agriculture biologique ou familiale existent sur la commune. Mais il y a peu de transformation des produits du terroir.

Bien que des services existent, les exploitants ressentent peu de soutien pour maintenir leur activité actuelle ou pour adapter leur structure à la demande. La population et les acteurs du secteur ne perçoivent pas la politique agricole communale.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Soutien au développement des filières courtes (fiche L2.01)
- Protection et valorisation du foncier agricole (fiche L3.04)
- Exploitation des ressources de biomasse (fiche L3.11)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°19.

Ce projet soutient plusieurs thèmes du fil rouge : l'agriculture est évidemment une caractéristique importante de l'**identité rurale** de la commune et participe pleinement au **développement durable**. La volonté de diversification touche à la fois une partie du secteur agricole et les habitants (« **transversalité** ») et le soutien à cette diversification est perçu comme une **solidarité** envers les difficultés du monde agricole de manière générale. Enfin, la « **sensibilisation – communication** » est encore un moyen important pour faire connaître la diversification existante aux Gouvions et les options possibles aux agriculteurs.

Ce projet soutient particulièrement le défi « **économie** » mais aussi « **énergie** » car c'est une diversification possible de l'agriculture et « **cadre de vie** » car les paysages de la commune sont façonnés par son agriculture.

Energie	Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
	● 7- Augmenter la part des énergies renouvelables
Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
	● 8- Développer une agriculture spécifique, durable et de qualité
	● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus
	● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local

Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)
● 16- Disposer d'outils de protection des paysages	

- Liens avec d'autres stratégies

SDC (Objectifs) :

- Soutenir le développement des activités économiques
- Préserver et valoriser le caractère vert de la commune
- Maintenir ou former le paysage
- Promouvoir une agriculture durable

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Protéger et soutenir tous les types d'agriculture pour autant qu'ils soient locaux et durables
- Réactiver le fonctionnement de la commission agricole
- Veiller à la simplification administrative pour l'octroi des primes : prendre en charge une partie de la cotisation au service de remplacement agricole
- À l'issue de la réforme du bail à ferme par la Région wallonne, envisager une répartition équitable des terrains agricoles communaux
- Adapter et entretenir les chemins, principalement à destination des agriculteurs...

PN20

- Projet Interreg « Défi laine »
- Groupement Européen d'Intérêt Économique « Agreta »
- Restauration des fonds de vallées
- Haies, prairies fleuries
- Ruches naturelles
- Vergers d'anciennes variétés fruitières
- Charte paysagère et programme paysage
- Tourisme vert
- Produits locaux
- Ligne de conduite sur l'établissement d'élevage agro-industriel

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+			Les agriculteurs sont considérés comme garants de la cohésion sociale villageoise.
	++		Les agriculteurs ont un impact fort sur l'environnement : élevage extensif, entretien des paysages, utilisation (raisonnée) de pesticides, agriculture biologique...
		+++	Le secteur primaire est loin d'être négligeable à l'échelle de la commune et les circuits courts à partir de productions locales se développent.

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Commune : Services communaux, CLDR, agriculteurs, acteurs touristiques, commission agricole
- Intercommunales : Syndicats agricoles, Maison du tourisme, PN20, ADL Vielsalm, CETA de Salm et Lienne, Comice Agricole

- Porteurs de projet

- Commune
- SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3), CGT
- Autres : Interreg, AGRETA

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 2 car de nombreuses initiatives existent déjà et il ne présente pas de contraintes particulières, qu'elles soient techniques ou administratives.

- État du dossier

Un certain nombre d'initiatives de diversification sont connues : le sentier pieds nus à Montleban, le camping à la ferme Klein Rost à Beho, une bio méthanisation à Bovigny, quelques gîtes à la ferme, le pavillon du Mohair à Baclain et l'élevage d'Alpagas à Montleban (Alpagas du Maquis élève des Alpagas depuis 2011 et possède une filature depuis 2014, propose des visites, des cours d'élevage, de la vente de laine et d'aliments pour Alpagas...), « blueberry me » qui propose des myrtilles et du safran sont des exemples réussis de la diversification agricole sur la commune.

24 exploitations (sur 98) ont un certificat d'agriculture biologique.

Une Commission agricole a été créée en septembre 2019.

Il existe trois primes communales à destination des agriculteurs : l'aide au compostage, l'aide à l'apport d'amendement calcaire magnésien et l'aide au coût des analyses des sols.

- Programme des travaux

- Volet 1 : Réflexions préalables

« Gouvvy est une commune rurale, donc l'agriculture doit garder un rôle important. »

« L'agriculture/les terres agricoles représentent un potentiel qui deviendra peut-être essentiel à l'avenir. »

Les participants aux consultations souhaitent mettre en place une réflexion nouvelle et profonde sur le type d'agriculture de l'avenir, encourager une agriculture écologique et familiale ; de réfléchir à l'équilibre des plantations (énergétiques, alimentaires, fourragères...)

Il s'agit donc d'élaborer et communiquer un soutien formel, éventuellement politique, au secteur agricole communal.

- Volet 2 : Communication

- Informer sur les réalités de l'agriculture gouvionne face aux messages et aux problématiques généralistes concernant l'agriculture.
- Sensibiliser les Gouvions à la qualité de l'agriculture pratiquée sur la commune : articles récurrents dans le bulletin communal et sur le site internet, faire mieux connaître l'agriculture pratiquée sur le territoire et les agriculteurs (portrait dans le bulletin communal).
- Reconnecter le citoyen aux réalités des agriculteurs en conscientisant prioritairement les enfants : à travers les écoles communales, en organisant des visites à la ferme systématiques.
- D'autres actions de communication peuvent être réalisées pour le grand public : similaires aux opérations Agricharme de la Province de Liège, organisation de rencontres entre les habitants et les agriculteurs gouvions, journées fermes ouvertes, calendrier « agricole », charte sur le « bien vivre ensemble » entre les agriculteurs et la population pour prendre les devants face aux éventuels problèmes de voisinage (liés à l'épandage par exemple) et essayer de faire comprendre la réalité administrative des agriculteurs.

- Volet 3 : Agritourisme

- Inventaire

Quelques infrastructures de tourisme à la ferme existent : gîtes, camping à la ferme Klein Rost, sentier pieds nus à la Ferme de La Planche, élevage des Alpagas du Maquis...

- Développement

Création d'une ferme pédagogique, valorisation plus grande de la participation à un circuit équestre à étapes (par le Willow Spring Way Station)...

- Promotion

- Volet 4 : Biomasse à des fins énergétiques

1 unité de biométhanisation existe déjà et peut servir de modèles pour d'autres exploitations.

- Volet 5 : Agriculture raisonnée/biologique/résiliente

Soutenir au maximum tous les agriculteurs souhaitant se convertir à l'agriculture biologique et ceux pratiquant une agriculture raisonnée et/ou résiliente face aux événements climatiques : aides à l'information, administratives, à la formation...

Faire connaître des projets d'agroforesterie, de permaculture.

- Volet 6 : Diversification des pratiques agricoles

- o Diversification des espèces

Il s'agit de promouvoir, d'appuyer... les efforts de diversification des agriculteurs : diversification du cheptel, des variétés de végétaux, notamment anciennes ou pour des marchés de niche, à l'image des alpagas et du safran par exemple.

- o Diminution des intrants

Il s'agit d'encourager la diminution de l'emploi d'antibiotiques, de produits phytosanitaires, de pesticides...

- Volet 7 : Aides aux pratiques agricoles alternatives

Lister au niveau provincial (voire plus) tous les subsides, toutes les aides disponibles et transmettre régulièrement les informations récoltées à l'ensemble des agriculteurs Gouvions.

Lister et communiquer les actions entreprises en faveur de l'agriculture dans les communes rurales (voire au niveau régional) pour donner des idées, créer des réseaux...

- Volet 8 : Circuits courts

Ce type de diversification fait l'objet d'une fiche projet particulière.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée au suivi effectif des volets 2 et 7.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Déclaration de soutien	Déclaration communiquée	Document écrit par un groupe de travail et/ou la Commission agricole et validé par la CLDR et/ou le Conseil communal
Inventaire « agritourisme »	Réalisation de l'inventaire	Inventaire diffusé (bulletin communal, sites internet, brochure...)
Information (énergie, tourisme, agriculture biologique...)	Mise en place d'un guichet/personne ressource...	Administration communale
Communication	1 action par trimestre	Bulletin communal, sites internet, conférences...

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'exploitations biologiques en augmentation	25% des exploitations	Statistiques Biocerti.be
Nombre d'exploitations proposant une diversification agricole (autre que biologique)	25% des exploitations	Administration communale



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.07

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

INCITATION À L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET COMMUNICATION SUR L'OFFRE MÉDICALE



1. Description succincte du projet

Le nombre de médecins généralistes est actuellement insuffisant (3 médecins et 1 assistant en 2019). Le vieillissement de la population impliquera en plus une augmentation de la demande en soins de santé. Mis en parallèle avec la diminution du nombre de médecins en activité, les prévisions laissent présager pour la commune de Gouvy une pénurie avérée de généralistes d'ici 2025.

Face à cette pénurie d'offre médicale sur le territoire communal, le projet consiste à encourager l'installation de professionnels de la santé, médecins généralistes prioritairement, mais également de spécialistes et autres professions paramédicales.

Un autre constat est le manque de connaissance de certaines offres pourtant existantes (à l'image des psychologues et de la navette de la maison de garde médicale) et des changements d'organisation des soins de santé au niveau supra communal. Le projet consiste donc parallèlement, à rassembler, expliquer et diffuser une information claire et complète de l'ensemble de l'offre médicale, accessible depuis la commune.

Cela inclut de faciliter la mobilité et les moyens d'accéder à l'offre médicale, en particulier les services de secours, et d'identifier un référent pour obtenir de l'aide en cas d'urgence.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La Commune est partenaire des services d'urgence les plus proches (hôpital de Bastogne via Vivalia, Centre Médical Hélicopté de Bra-sur-Lienne, SMUR de l'hôpital de Saint-Vith) mais ces services semblent relativement éloignés. Se soigner en dehors des heures de travail serait de plus en plus difficile.

En 2019, il y a 1 médecin généraliste pour 1.762 habitants (1.322 si on tient compte de l'assistant), ce qui est moins dense qu'en Province et en Région (1 médecin généraliste pour 1.000 habitants). Le nombre de médecins généralistes est insuffisant et l'on craint une pénurie accrue dans les années à venir. En 2017, les médecins généralistes présents sont incités à se regrouper à Gouvy à travers la création de cabinets médicaux, soutenue par la commune.

Le Foyer Bethesda et l'équipe mobile "Psy 107" proposent des soins en psychiatrie, cependant, malgré une certaine présence, le manque d'accompagnement psychologique pour tous les âges semble réel au vu des besoins sur la commune.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Développement des services et de l'encadrement en faveur des aînés (fiche L2.14)
- Développement de services à destination des personnes moins ou peu mobiles (fiche L3.06)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous les n^{os} 48&49.

En ce qui concerne les éléments du fil rouge, les aspects « **solidarité** » et « **transversalité** » s'expriment particulièrement au niveau de ce projet qui vise le développement d'un service répondant à un besoin de base de la population : la santé ! Pouvoir disposer d'une offre médicale plus importante sur le territoire importe en premier chef aux habitants les moins favorisés en termes de possibilités de déplacement.

L'accent à mettre sur la « **communication** » repris dans le fil rouge se révèle particulièrement important aussi dans ce projet. L'offre est minimale mais elle existe, de même que des moyens de se déplacer pour accéder aux services de santé avoisinants la commune. Les consultations citoyennes ont mis en évidence un déficit d'information au niveau de la population.

Le projet soutient principalement le défi « **vie sociale** ».

<u>Vie sociale</u>	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
	● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer et/ou améliorer l'offre relative à certains équipements publics de soins et de santé, Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant
- Sous-objectif : Assurer le développement des équipements publics (des infrastructures de soins et de santé)

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Mettre en place des actions de sensibilisation en matière d'assuétudes, de santé...
- Recenser, tenir à jour et diffuser la liste des différents services sociaux, de soins de santé...
- Soutenir l'association des cabinets médicaux et l'installation de nouveaux médecins
- Soutenir les familles et les patients atteints de pathologies lourdes en organisant des conférences...
- Faciliter le transport vers les infrastructures d'accueil de la personne

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Amélioration de l'accès aux soins pour la population gouvionne

5. Localisation et statut

La localisation d'une infrastructure médicale (si cet aspect est retenu) est à définir : Gouvy (à proximité de RésiGouvy), Montleban (à proximité de l'école Break), à Cherain (à proximité de l'école communale)...

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Médecins et professions (para) médicales existants sur la commune
 - Intercommunal : Vivalia, asbl Santé Ardenne, associations de médecins généralistes
 - Province du Luxembourg
 - Région : AViQ, Fédération des maisons médicales
- Porteurs de projet
 - Commune
 - Autres : Mesure 7.2 du PwDR, Impulseo I (Gouvy éligible pour la période 01/06/2019-31/12/2020 à 25.000€) pour l'installation d'un médecin et Impulseo II et III pour un soutien administratif

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet figure en lot 2 car insuffisamment mûr ; les besoins précis des habitants en termes de prestataires de soins doivent être objectivés et la localisation de l'infrastructure de santé reste à définir.

- État du dossier

La Commune apporte une aide financière pour 2 médecins.

- Programme des travaux

- Volet 1 : Communication sur l'offre médicale existante
 - o Identifier les acteurs des soins de santé existants avec les spécificités de chacun (horaires, spécialisation...).
 - o Créer un répertoire « santé » clair et complet.
 - o Prévoir la mise à jour régulière du répertoire santé et le diffuser largement notamment vers les aînés, via le CPAS...
- Volet 2 : Identification des besoins de la population gouvionne
 - o Interroger le monde médical (médecins, mutuelles) et paramédical (services sociaux) pour obtenir un relais des demandes citoyennes en termes de besoins, cerner plus particulièrement les besoins des personnes isolées.
 - o Vu l'ouverture d'une infrastructure scolaire de type 5A (rentrée 2019) pour aider les jeunes scolairement et psychologiquement sur Montleban, inciter à l'installation de professionnel de la santé mentale à proximité. Ce manque a également été identifié lors du diagnostic partagé (Psy mobile).
- Volet 3 : Faciliter l'accueil de médecins extérieurs à la commune
 - o Inciter à mettre en place une pratique de groupe
 - o Accueillir de jeunes médecins en formation
 - o Faciliter l'accueil des stagiaires (logement, mobilité...) : mettre des logements à leur disposition
 - o Accueillir des spécialistes en consultation décentralisée
- Volet 4 : Faciliter la mobilité et les moyens d'accéder à l'offre médicale (communale et intercommunale)
 - o Organiser des navettes et faire connaître celle de la maison de garde
 - o Informer et encourager le recours au taxi « social », Ça roule pour tous, Croix-Rouge...
- Volet 5 : Renforcer l'aide d'urgence
 - o Identifier un référent pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, en particulier pour les personnes isolées.
- Volet 6 (le cas échéant) : Construction d'une infrastructure « santé » (*d'après le site de l'AViQ*)
 - o Soutenir la création d'une maison médicale

Créer une Association de Santé Intégrée (ASI) qui permet la mutualisation d'un espace adapté, d'équipements spécifiques et d'un accueil du patient : le passage d'un spécialiste est facilité, des actions communautaires de prévention et d'éducation à la santé sont organisées.

La construction d'une maison médicale pluridisciplinaire à côté de l'école de Cherain a été évoquée par la population.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée au volet 1.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Répertoire « Santé »	Création	Brochure, site internet
Référent « Santé »	Désignation	PV Conseil communal
Maison médicale	Besoins identifiés	PV de réunion

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de médecins généralistes	5 médecins généralistes installés dans les 5 ans	Administration communale En 2019 : 3 généralistes
Nombre de médecins spécialistes	1 spécialiste supplémentaire installé dans les 5 ans	Administration communale En 2019 : 1 psychologue
Nombre de professions (para) médicales	14 à 15 professions (para) médicales dans les 5 ans	Administration communale En 2019 : 7 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 2 infirmières, 2 pharmacies, 2 logopèdes

AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE VILLAGE À BOVIGNY



1. Description succincte du projet

Les habitants de Bovigny, comme ceux des villages aux alentours (Honvelez, Courtil et Halconreux) ne disposent actuellement pas de salle dédiée aux activités et manifestations villageoises. Les villageois s'organisent tant bien que mal avec un chapiteau mobile pour la kermesse et des possibilités occasionnelles de manifestations dans les locaux d'école, les locaux de sport de l'école, le local du foot (sur la route nationale 68 au niveau de Cierreux-Honvelez) ou en ayant recours à l'accueil chez les habitants (pour les réunions, rencontres ou petites activités).

Une partie du matériel des associations se trouve au Parc d'Activités Économiques (ancien O.T.A.N.).

Des premières réflexions ont déjà eu lieu entre les villageois. Suite au groupe de travail de la CLDR, le projet sera de réaménager la Maison Thomas, en face de la Maison communale, pour accueillir principalement les activités villageoises et éventuellement quelques petites manifestations privées. L'infrastructure n'aurait pas besoin d'être gérée par la Commune puisque qu'un comité villageois existe et pourrait être élargi aux citoyens et aux autres associations villageoises.

Il s'agit donc de profiter du bâtiment existant pour proposer un local commun, adapté aux manifestations villageoises et permettant une amélioration architecturale et énergétique du bâtiment.

Description du bâtiment souhaité

Au vu du bâtiment existant, il est important de profiter du rez-de-chaussée de plain-pied, pour garantir une accessibilité PMR, via par exemple une entrée secondaire.

Les différentes fonctions nécessaires sont :

- Une cuisine équipée avec chambre froide (de plain-pied) et un bar permanent, 1 vestiaire, 2 WC (dont 1 WC PMR) et 1 local pour le matériel de nettoyage.
- Une grande salle de 150m², divisible en 2 et 4 locaux de +/- 16m² en façade pour les associations.
- Une scène amovible et l'aménagement d'une mezzanine technique face à la scène.
- Une terrasse couverte (préau) le long du bâtiment où des échoppes de produits locaux pourraient s'installer.
- Un dispositif entre la route et le parvis pour marquer la limite et renforcer la sécurité par rapport aux véhicules.
- Un espace barbecue et un terrain de quilles permanents à l'extérieur.

Dans le but de conserver la façade, il serait intéressant d'envisager l'agrandissement du bâtiment via une annexe à l'arrière.

Description des abords souhaités

Pour les aménagements extérieurs, il faudra prévoir un parking avec des places PMR à ajouter aux parkings existants (à la place du hangar inter-bâtiments)

Il n'est pas nécessaire d'aménager un jardin ou une plaine de jeux mais de prévoir un accès vers l'arrière (parc + jardin collectif déjà existants).

Activités envisagées

Pour les associations il faudra au moins prévoir un local de secrétariat et de réunion, ainsi qu'un lieu de stockage pour le matériel.

Le bâtiment pourra éventuellement servir de lieu de rencontres aux jeunes (12-25 ans).

Quelques nouvelles activités sont également envisagées comme des expositions photos ou des conférences.

Gestion souhaitée

Conserver la gestion par le comité de village avec une mise à disposition du bâtiment par la Commune.

Définir d'éventuelles nouvelles modalités de collaboration avec d'autres partenaires (habitants, associations...)

Activités actuelles

Actuellement, les activités existantes sont les communions, les repas de famille, les fêtes privées, les noces et cafés d'enterrement.

Description du bâtiment actuel

La maison est une propriété communale qui sert actuellement aux serveurs informatiques et aux archives. Il s'agit d'une ancienne maison villageoise avec de nombreuses pièces aux dimensions peu adaptées et à destination domestique.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Le manque et/ou le vieillissement des salles de villages font partie du « flop 10 » des consultations villageoises.

18 salles de rencontre (dont 14 publiques) sont bien réparties dans les principaux villages de la commune et à la disposition des associations et des habitants. 7 villages (sur 23) n'ont pas de salle de rencontre mais sont situés à moins de 3km d'un village en ayant une. L'offre culturelle répartie dans les villages constitue un atout reconnu par la population.

Les demandes en structures communautaires, en particulier pour améliorer l'existant souvent vétuste, restent nombreuses sur la commune afin de pouvoir diversifier les fonctions de ces lieux de rencontre ou d'en améliorer leur utilisation au quotidien.

L'offre souffre d'un manque de diversité des activités sportives, y compris en matière d'infrastructures.

La rénovation des nombreuses salles de rencontre existantes (y compris des salles familiales privées) permettrait de mieux répondre aux besoins de leurs utilisateurs (proximité) tout en diminuant leurs coûts d'entretien et donc d'optimiser leur utilisation (fréquence, diversification...).

Il est important pour les villageois de l'ancienne commune de Bovigny d'avoir un lieu de partage convivial afin de pouvoir se retrouver. Il faut aujourd'hui créer du lien social et provoquer des rencontres. Cette maison de village permettrait aux villageois d'organiser des rencontres et diverses activités. Un endroit de rencontre dans un village permet de favoriser la "vie de village" et son esprit, de garder une identité villageoise et servir de lieu relais à la réalisation de certains projets.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Création d'une maison de village intergénérationnelle et polyvalente à Limerlé (fiche L2.11)
- Création d'une maison de village polyvalente à Montleban (fiche L2.10)
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Soutien à la dynamique associative (fiche L3.01)
- Développement d'équipements en faveur du sport (fiche L3.12)
- Organisation de services pour les jeunes et surtout les adolescents (fiche L3.13)
- Création d'une place à Bovigny (fiche L3.22)
- Promotion et développement des manifestations culturelles existantes (fiche L3.31)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°58.

Ce projet s'inscrit dans les thèmes du fil rouge suivant : « **transversalité** » et « **solidarité** » car l'objectif d'une maison de village est d'être utilisé par le plus grand nombre ; de plus l'implication des habitants et en particulier du Comité de villages soutient le thème de la « **participation** ».

Energie	Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
● 4- Économiser l'énergie	
● 5- Sensibiliser et conscientiser la population à l'enjeu énergétique	
● 7- Augmenter la part des énergies renouvelables	

Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)
	● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
	● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village
	● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Bovigny est considéré comme un « pôle secondaire » devant conserver/garantir une mixité fonctionnelle, c'est-à-dire développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant.

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser davantage de liens dans les villages
- En concertation avec la CLDR, créer ou réaménager les maisons de villages selon les besoins des associations

Objectifs du PCS

- Réaliser un cadastre des associations

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Développement du milieu associatif local grâce à une nouvelle infrastructure adaptée, fonctionnelle et polyvalente, lieu de rencontre pour les habitants et les touristes
	+		Réaménagement d'un bâtiment optimisé du point de vue énergétique
		+	Hébergement éventuel d'activités économiques

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune

Dans la Maison Thomas en face de l'Administration communale.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le village de Bovigny est un centre administratif important de la commune. On y trouve l'Administration communale ainsi que l'école communale de Bovigny. Au niveau associatif, le Comité de villages (« Les villageois réunis ») est particulièrement concerné par le projet. Au niveau de la mobilité, une correspondance TEC avec la gare de Gouvy existe.

- Cadre légal

Cf. Annexe

- Présentation du périmètre d'intervention

Parcelle cadastrale Gouvy Division 3/Bovigny Section D n°761D

- Statut de propriété

Propriété communale.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Commune : services communaux, CLDR, Comité de villages, autres asbl

- Porteurs de projet

- Commune
- SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) et Territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4)
- Autres : UREBA

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Les besoins pour cette salle de village exprimés par les habitants de Bovigny via la CLDR ont amené cette dernière à inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans.

- État du dossier

Sans objet

- Programme des travaux

- Etape 1 : Définir les besoins et élaborer un avant-projet
- Etape 2 : Réaliser les démarches administratives
- Etape 3 : Réaliser le projet

- Etape 4 : Gérer la maison de village

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI NON

- Démarches administratives à réaliser
 - Identification des autres sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés
 - Organisation d'une réunion de coordination
 - Transmission du dossier de demande de Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural
 - Une fois validé par la Direction du développement rural (éventuellement par le Ministre), le projet de Convention est transmis à la Commune
 - Approbation de la Convention par le Conseil communal et signature
 - Transmission de la Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural puis au Ministre

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'étape 4.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Convention DR	Signature du ministre	Administration communale
Permis d'urbanisme	Obtention	Administration communale
Construction de la maison de village	Finalisation des travaux	PV de réception définitive

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'associations utilisant la maison de village	En augmentation chaque année pendant les dix premières années	Asbl Comité de village
Fréquentation : nombre de locations par an	En augmentation chaque année pendant les dix premières années	Asbl Comité de village

Annexe : Le cadre Légal du bien

Liste des documents du CoDT qui s'appliquent au bien et précision du zonage

- Schéma de développement territorial si application de l'article D.II.16 du CoDT : SDT : la commune de Gouvy est située en zone de développement mutualisé (avec le Grand-Duché du Luxembourg) et le long d'une connexion existante entre Vielsalm et Luxembourg Ville (la ligne de chemin de fer).
- Plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural, Périmètre d'intérêt culturel, Historique ou Esthétique
- Carte d'affectation des sols : Territoire artificialisé
- Schéma de développement pluricommunal : Néant
- Schéma de développement communal : Adopté le 12/10/2017, entré en vigueur le 13/05/2018 : Bovigny est un pôle secondaire.
- Schéma d'orientation local : Néant
- Guide communal d'urbanisme : Néant
- Guide régional d'urbanisme : Néant

Si le projet est soumis aux normes relatives à la qualité acoustique des constructions, dont celles situées dans les zones B, C et D des plans de développement à long terme des aéroports régionaux, joindre le formulaire Dn.

- Permis d'urbanisation : à proximité (moins de 100m) partiellement mis en œuvre
Lot n :
- Bien comportant un arbre – arbuste – une haie remarquable : à plus de 100m
- Bien soumis à la taxation des bénéfices résultant de la planification : Néant
- Site à réaménager, site de réhabilitation paysagère et environnementale, périmètre de remembrement urbain, de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, zone d'initiative privilégiée : Néant

Autres caractéristiques du bien

- Bien exposé à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs : l'inondation comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau – l'éboulement d'une paroi rocheuse – le glissement de terrain – le karst – les affaissements miniers – le risque sismique – autre risque naturel ou contrainte géotechnique majeurs : Néant
- Bien situé dans à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté d'une réserve naturelle domaniale – d'une réserve naturelle agréée – d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique – d'une zone humide d'intérêt biologique – d'une réserve forestière – visé(e) par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature : Néant
- Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent : Néant
- Bien dont la localisation est - n'est pas - susceptible d'accroître le risque d'accident majeur ou d'en aggraver les conséquences, compte tenu de la nécessité de maintenir une distance appropriée vis-à-vis d'un établissement existant présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

- S'agit-il de la création - modification - d'un établissement présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ?

Non

Oui :

- Bien situé dans le périmètre du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de l'Ourthe qui reprend celui-ci en zone d'assainissement autonome
- ~~Présence d'une zone de prévention arrêtée, d'une zone de prévention forfaitaire ou d'une zone de surveillance relative aux captages d'eaux potabilisables instaurée en vertu du Code de l'eau:~~
Néant
- ~~Présence d'un cours d'eau de 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} catégorie:~~ Néant : cours d'eau non classé, non nommé
- Autres : Risque faible de ruissellement concentré

Pour la région de langue française, en application du Code wallon du Patrimoine

- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - inscrit sur la liste de sauvegarde :~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - classé :~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - soumis provisoirement aux effets du classement:~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - figurant sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel :~~ Néant
- ~~zone de protection :~~ Néant
- ~~bien repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine :~~ Néant
- ~~bien relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région :~~
- ~~bien repris à l'inventaire communal :~~
- ~~bien visé à la carte archéologique pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification de la structure portante d'un bâtiment antérieur au XXe siècle :~~ Néant
- bien visé à la carte archéologique, pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification du sol ou du sous-sol du bien : Le projet est dans la zone de la carte archéologique.
- ~~bien visé par un projet dont la superficie de construction et d'aménagement des abords est égale ou supérieure à un hectare :~~ Néant

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE À GOUVY



1. Description succincte du projet

Le quartier de la gare de Gouvy constitue un point central pour le village mais également pour l'ensemble de la commune. Le projet a fait l'objet d'une réflexion de longue date qui a abouti en 2019 à un premier projet dans le cadre d'une fiche projet commandée par l'Administration communale ainsi que d'une présentation au public, à la CCATM et à la CLDR en 2018.

Sur base d'un diagnostic ayant analysé la circulation automobile, le stationnement, les transports en commun, les modes doux et les déplacements scolaires, un enjeu principal a été défini : promouvoir le développement des modes doux : marche et vélo pour les distances inférieures à 4 km (petits trajets quotidiens).

Plus précisément, les enjeux révèlent l'importance de :

- Réorganiser les deux carrefours d'entrée de la rue de la Gare qui sont des zones potentielles de conflits.
- Requalifier la rue des Morseux et la rue de Beho en axes principaux desservant les infrastructures sportives et la ZACC.
- Prévoir la requalification des voiries adjacentes en espace partagé.
- Intégrer une liaison lente structurante entre les pôles principaux (infrastructures sportives, gare, école, centre de Gouvy).
- Réaménager la rue de la Gare en faveur de la mobilité douce et des PMR.
- Intégrer l'itinéraire envisagé pour le RAVeL.

- Réorganiser des parkings et créer environ 80 à 100 places à proximité de la gare.
- Améliorer la convivialité (parvis de la gare, aménagement paysager...).
- Répondre aux besoins du TEC (nouveau bouclage, arrêts, zone d'attente).

Suite à la présentation de ces enjeux, de nombreuses remarques et suggestions ont été émises et sont reprises en intégralité dans le PV de réunion (joint en annexe de cette fiche projet). En termes d'enjeux, nous épinglerons principalement un besoin de renforcer les aménagements afin de pouvoir :

- Redynamiser le centre.
- Mettre en valeur les particularités, l'identité locale.
- Tenir compte du quartier dans son ensemble.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Lors des consultations villageoises : la gare et la desserte SNCB faisaient partie du « top 10 » des atouts tandis que la disparition des commerces, des services de proximité ainsi que les bâtiments vides et délabrés dont l'émblématique rue de la Gare faisaient partie du « flop 10 ».

Ce quartier, autrefois vital pour la commune, est aujourd'hui peu à peu laissé à l'abandon.

Le transit des poids lourds sur la commune a pour conséquence de nombreuses situations conflictuelles, notamment au niveau de la traversée de certains villages, dont Gouvy. Le cadre de vie de certains lieux est dégradé par une circulation trop importante voire dangereuse. La population pointe du doigt le mauvais état des routes sur le territoire. Les réclamations récurrentes de la population mettent l'accent sur un réel manquement au niveau des liaisons piétonnes et/ou cyclables.

La gare de Gouvy est un atout indéniable puisqu'elle relie Liège à Luxembourg et permet de rejoindre chacun de ces deux pôles urbains en 1h15. Pourtant la gare est peu fréquentée et mal connectée au réseau TEC.

En outre, la taxe liée au passage de la frontière et les liaisons peu fréquentes incitent les navetteurs à se rendre à Troisvierges (Grand-Duché du Luxembourg) en voiture pour prendre le train.

La centralité du village de Gouvy est peu développée.

Les commerces de proximité se situent principalement au niveau du quartier de Gouvy gare mais la proximité des centres commerciaux du Grand-Duché du Luxembourg explique largement la fermeture de certains commerces de la commune. Pourtant, cette proximité permet d'attirer des clients à Gouvy. Au niveau de Gouvy gare, l'absence du RAVeL pourtant proche et l'abandon des bâtiments renforcent l'impression de déclin. Les anciens ateliers de la SNCB constituent un site potentiellement pollué.

La présence de la voie ferrée et le nombre important de travailleurs (en particulier frontaliers) rendent possible les transports ferroviaires (y compris pour les marchandises) et le covoiturage.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Aménagement de sentiers thématiques (fiche L1.01)
- Soutien des initiatives de mobilité motorisée alternative et solidaire (fiche L1.04)
- Amélioration de la mobilité douce par des aménagements (fiche L1.02)
- Amélioration de la sécurité routière (fiche L2.02)
- Finalisation et exploitation des liaisons RAVeL sur la commune (fiche L2.03)
- Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous les n°26 et 27.

En plus de répondre à de nombreux objectifs (Cf. ci-dessous), ce projet s'inscrit dans le thème du fil rouge « **transversalité** » car en plus de concerner un espace important pour l'ensemble des habitants de la commune, le réaménagement de la gare aura des conséquences dans de nombreux domaines comme le développement économique, le tourisme ou le cadre de vie.

Nature	S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse
	● 1- Améliorer la propreté et la gestion des déchets
Energie	Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
	● 5- Sensibiliser et conscientiser la population à l'enjeu énergétique
	● 6- Encourager la mobilité douce et la diminution des émissions de CO ₂ dans le domaine des transports
Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
	● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus
	● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy
	● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local
Mobilité	Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain
	● 12- Améliorer la mobilité quotidienne
	● 13- Améliorer la sécurité routière
Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)
	● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
	● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- SDC : Renforcer la centralité du pôle principal de Gouvy ; Objectif : développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant ; Mesures pour la structuration du cadre bâti : Réhabiliter le site de la gare de Gouvy

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Poursuivre le dossier d'aménagement de la rue de la Gare en concertation avec les citoyens ; Relier le RAVeL à la gare et activer la liaison vers Saint-Vith, reprendre les négociations avec la SNCB pour développer des packs attractifs ; Favoriser la création de commerces de proximité, en particulier dans les cellules commerciales vides ; Plan de mobilité en cours ; travailler à la suppression de la taxe sur le passage de la frontière en prévoyant les parkings nécessaires

PN2O

- Projet de « Parc Naturel des Deux Ourthes à vélo » dont les actions prévues sont l'étude et la conception d'itinéraires de randonnées à vélo, un balisage type « points-nœuds », des aménagements de sites paysagers et une promotion et une commercialisation du projet sur une durée de 3 ans.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
++			Le projet aura un impact positif sur le pilier social et culturel par l'amélioration de la convivialité au niveau du quartier et par la revalorisation de ce centre important de la commune.
	+		Le projet aura un impact positif par le développement de solutions facilitant le recours à la mobilité douce et les transports en commun et réduisant ainsi les pollutions générées par le trafic automobile.
		++	Le projet aura un impact positif sur la valorisation des commerces existants ou potentiels au niveau de la gare ainsi que pour le développement du tourisme sur la commune.

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune

Le projet se situe au niveau du quartier de la gare à Gouvy

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Ce quartier est considéré comme le cœur de la commune, proche d'une école, du CPAS, de RésiGouvy, des terrains de foot, du RAVeL, des médecins et d'un certain nombre de services.

- Cadre légal

Zone d'habitat à caractère rural, pôle principal du SDC

- Présentation du périmètre d'intervention

A définir

- Statut de propriété

Domaine public mais éventuellement en propriété communale ou de la SNCB.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - La SNCB (INFRABEL) ;
 - Le TEC ;
 - ORES pour l'éclairage public ;

- La SPGE pour l'égouttage existant ;
 - Le service des eaux communales pour l'adduction d'eau ;
 - Les autres impétrants (ORES, télécommunications) ;
 - Le RAVeL.
- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW-DGO1
 - SPW-DGO3

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en lot 2 vu les possibilités de financement par la DGO1.

- État du dossier

Quand le chemin de fer est arrivé en 1867, l'actuel quartier de la gare était une zone déserte. Gouvy-Gare n'existait pas : il n'y avait que ce que l'on nomme aujourd'hui Gouvy-village, qui lui existait depuis l'an 1300 environ.

Avec le développement du chemin de fer et le rôle de frontière joué par la gare, avec la présence de La Poste, de la RTT et du poste de douane principal, le commerce s'est fortement développé tout au long de cette rue. Quatre ou cinq hôtels étaient alors présents dans le village.

Aujourd'hui, rien n'est plus. « Il y a longtemps que l'on ne parle plus de la RTT, du bureau des demoiselles du téléphone qui se trouvait dans la gare, ni du poste de douane, ni de la gare frontière; il y a belle lurette que l'on n'a plus vu un représentant de commerce loger à l'hôtel ni prendre le tram Houffalize – Bourcy pour aller chercher ses commandes », et les exigences des habitants vis-à-vis du commerce se sont métamorphosées.

Il est donc grand temps de faire en sorte que cette Rue de la Gare réponde aux besoins du 21^{ème} siècle. Une réflexion a commencé depuis quelques années. Le bureau d'étude IMPACT a été mandaté par la Commune pour réaliser un plan de mobilité sur le centre de Gouvy. Une consultation de la population, de la CCATM et de la CLDR a eu lieu le 23 mai 2018.

Un aménagement de la gare de Gouvy a été sollicité dans le cadre des consultations citoyennes liées à l'Opération de Développement Rural. Ce souhait des habitants rencontre donc la volonté politique actuelle.

En 2019, un budget est prévu au Plan infrastructure de la DGO1 pour la réfection d'une partie de la voirie correspondante à ce projet. Une rencontre réunissant la Commune, le SPW-DGO1, le SPW-DGO3, et la FRW s'est déroulée le 9 septembre 2019

- Programme et planification des travaux

Le projet de la rue de la Gare sera conçu dans sa globalité. Néanmoins, une planification dans les travaux est envisagée dans le cadre de la fiche projet du plan de mobilité.

- Etape 1 :

Réaménagement de la traversée (10.873 m²).

- Etape 2 :

Aménagements d'un espace de stationnement à proximité de la gare (2.593 m²).

- Etape 3 :

Finalisation des aménagements de l'espace de stationnement en direction du PCA Bastin (2.549 m²).

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser

- Identification des autres sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés
- Organisation d'une réunion de coordination
- Transmission du dossier de demande de Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural
- Une fois validé par la Direction du développement rural (éventuellement par le Ministre), le projet de Convention est transmis à la Commune
- Approbation de la Convention par le Conseil communal et signature
- Transmission de la Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural puis au Ministre

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une consultation régulière et systématique des différents acteurs du projet permettra de rencontrer les nombreuses attentes pour les aménagements.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Avancée des travaux	Réception définitive	PV de réception définitive des travaux.

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la gare	En augmentation au bout des 10 ans	WalStat
Nombre de commerces dans la rue de la Gare	En augmentation au bout des 10 ans	Administration communale
Nombre d'accidents de la route au niveau de la rue de la Gare	Réduction du nombre au bout de 10 ans	Statistiques de la zone de Police

Annexe

PV de synthèse de la consultation populaire du 23 mai 2018

CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE POLYVALENTE À MONTLEBAN



1. Description succincte du projet

Le village de Montleban voit ces dernières années une hausse croissante de sa population et plus particulièrement du nombre de jeunes ménages. Actuellement, un lieu de rencontre existe à la buvette du foot, mais cette infrastructure, déjà utilisée par les clubs de foots et de tennis de table, s'avère désormais inadaptée pour accueillir l'ensemble des besoins des villageois.

Des premières réflexions ont déjà eu lieu entre les habitants du village et un marché public d'architecte a eu lieu en 2013. Cela a développé une première ébauche d'aménagement de la salle de foot comprenant un agrandissement. Infrasport avait également été sollicité et peut intervenir financièrement.

Par la suite, d'autres localisations ont également été envisagées comme le Presbytère ou l'Ecole Thibault.

Le groupe de travail de la CLDR a permis d'évaluer les différentes localisations pour finalement accorder l'ensemble des intervenants sur la pertinence d'une localisation au niveau des terrains de foot, soit en agrandissant la buvette, soit en proposant une construction supplémentaire dans les espaces encore constructibles à proximité (entre les 2 terrains).

Description du bâtiment souhaité

Pour rencontrer les futurs besoins définis par les habitants, la maison de village devra disposer de :

- Une grande salle d'au moins 250 personnes pour les fêtes et mariages, l'organisation de tournois de foot (accueil des clubs) et l'installation potentielle d'au moins 4 tables de tennis de table
- 3 ou 4 salles de rangements spécifiques indépendantes (à prévoir en suffisance) : foot, tennis de table, comité...
- 1 Cuisine et 1 Bar.

Description des abords souhaités

Pour les aménagements extérieurs, il faudra prévoir un espace terrasse à l'extérieur et un espace enfants.

Un accès et un espace pour le stationnement devront également être aménagés avec idéalement une sécurisation de l'intersection au niveau de la nationale.

Activités envisagées

A Montleban, on observe de nombreuses jeunes familles avec enfants qui vont grandir. De manière générale il faut prévoir une augmentation des initiatives du village dans le futur.

Le club de foot souhaiterait pouvoir accueillir d'autres clubs lors de tournoi du Club de Foot et le tennis de table souhaiterait développer des entraînements pouvant rassembler l'ensemble des joueurs du club.

Il serait également intéressant de pouvoir proposer un lieu de rassemblement pour les groupes de jeunes (pas de maison des jeunes à Montleban).

Enfin de nombreuses activités sont évoquées comme des cours de cuisine, des activités culturelles (théâtre...), de la psychomotricité, des activités pour personnes âgées ou du rattrapage scolaire.

Une demande existe également pour l'organisation de mariages d'au moins 250 personnes.

Gestion souhaitée

Comme actuellement, la gestion serait coordonnée par l'association du Foot, association indispensable, mais à termes, elle pourrait également être pilotée par d'autres gestionnaires pour améliorer l'organisation.

Activités actuelles

Club de foot - match (espaces limités quand plusieurs clubs sont invités), tennis de table (matchs le samedi), comité des fêtes, activités annuelles (grand feu, chasse aux œufs, blind test, réunions...), soupers (St-Nicolas, réceptions, enterrements, communions, peu de mariages...), salle occupée par des scouts l'été.

Description du bâtiment actuel

Le bâtiment actuel est un bâtiment initialement dédié au foot qui est désormais vieillissant. Il propose une buvette avec bar et cuisine ainsi que des vestiaires actuellement insuffisants. Le bâtiment n'est pas énergétiquement performant.

2. Justification du projet

- **Par rapport au diagnostic partagé**

Le manque et/ou le vieillissement des salles de villages font partie du « flop 10 » des consultations villageoises.

18 salles de rencontre (dont 14 publiques) sont bien réparties dans les principaux villages de la commune et à la disposition des associations et des habitants. 7 villages (sur 23) n'ont pas de salle de rencontre mais sont situés à moins de 3km d'un village en ayant une. L'offre culturelle répartie dans les villages constitue un atout reconnu par la population.

Les demandes en structures communautaires, en particulier pour améliorer l'existant souvent vétuste, restent nombreuses sur la commune afin de pouvoir diversifier les fonctions de ces lieux de rencontre ou d'en améliorer leur utilisation au quotidien.

L'offre souffre d'un manque de diversité des activités sportives, y compris en matière d'infrastructures.

La rénovation des nombreuses salles de rencontre existantes (y compris des salles familiales privées) permettrait de mieux répondre aux besoins de leurs utilisateurs (proximité) tout en diminuant leurs coûts d'entretien et donc d'optimiser leur utilisation (fréquence, diversification...).

Les habitants de Montleban ont besoin d'un lieu où se rencontrer, se rassembler, un lieu qui permettrait d'y organiser des activités tout public, des événements et d'offrir des locaux aux différentes associations.

Son amélioration énergétique, son agrandissement et son adaptation (agrandissement, besoins rencontrés par les clubs sportifs, les associations, les jeunes et les moins jeunes, les comités, les parents...) permettraient de doter plusieurs villages et de nombreux citoyens d'une salle qui permettra de développer tant le sport, que la culture, le social... au cœur des villages tout en permettant aux utilisateurs actuels de poursuivre leurs activités avec un outil écologique et économique (une salle plus fonctionnelle, plus grande, avec des charges minimales et qui pourra répondre aux besoins présents et futurs des citoyens).

- **Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs**

- Création d'une maison de village intergénérationnelle et polyvalente à Limerlé (fiche L2.11)
- Aménagement d'une maison de village à Bovigny (fiche L2.08)
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Soutien à la dynamique associative (fiche L3.01)
- Développement d'équipements en faveur du sport (fiche L3.12)
- Organisation de services pour les jeunes, surtout les adolescents (fiche L3.13)
- Promotion et développement des manifestations culturelles existantes (fiche L3.32)
- Amélioration du réseau scolaire (fiche L3.35)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°59.

Ce projet s'inscrit dans les thèmes du fil rouge suivant : « **transversalité** » et « **solidarité** » car l'objectif d'une maison de village est d'être utilisé par le plus grand nombre ; de plus l'implication des habitants soutient le thème de la « **participation** ».

Energie	Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
	● 4- Économiser l'énergie
	● 5- Sensibiliser et conscientiser la population à l'enjeu énergétique
	● 7- Augmenter la part des énergies renouvelables
Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)
	● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
	● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village
	● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Montleban est considéré comme un «des villages à potentiel de développement».

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser davantage de liens dans les villages
- En concertation avec la CLDR, créer ou réaménager les maisons de villages selon les besoins des associations

Objectifs du PCS

- Cadastre des associations : création d'un onglet "Vie sociale" sur le site Internet de la commune qui permettrait aux associations de faire part de leurs besoins en matière de bénévoles.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Développement du milieu associatif local grâce à une nouvelle infrastructure adaptée, fonctionnelle et polyvalente, lieu de rencontre pour les habitants et les touristes.
	+		Réaménagement d'un bâtiment optimisé du point de vue énergétique.
		+	Hébergement éventuel d'activités économiques.

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune

Montleban, buvette du foot ou à proximité

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Cette localisation répond à différents critères importants : au cœur du village, sécurité (loin de la route principale), accès facile, présence d'un parking, un outil utile pour plusieurs villages autour de Montleban

Au niveau de la mobilité, une correspondance TEC avec la gare de Gouvy existe.

- Cadre légal

Cf. Annexe

- Statut de propriété

Propriété communale.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Commune : services communaux, CLDR, Comité du village, autres asbl.

- Porteurs de projet

- Commune

- SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) et Territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4)

- Autres : UREBA

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Les besoins pour cette salle de village exprimé par les habitants de Bovigny via la CLDR, ainsi que les réflexions déjà avancées par les habitants ont amené cette dernière à inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans.

- État du dossier

Une idée de projet a été lancée il y a quelques années pour restaurer, agrandir et adapter la salle du foot de Montleban. Un marché public a déjà été réalisé avec un auteur de projet sélectionné afin de budgétiser l'ensemble. L'auteur de projet est en attente de ce qui sera décidé au niveau du PCDR pour budgétiser le projet et rechercher toutes les aides et subsides envisageables.

- Programme des travaux

- Etape 1 : Définir les besoins et élaborer un avant-projet
- Etape 2 : Réaliser les démarches administratives
- Etape 3 : Réaliser le projet
- Etape 4 : Gérer la maison de village

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser

- Identification des autres sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés
- Organisation d'une réunion de coordination
- Transmission du dossier de demande de Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural
- Une fois validé par la Direction du développement rural (éventuellement par le Ministre), le projet de Convention est transmis à la Commune
- Approbation de la Convention par le Conseil communal et signature
- Transmission de la Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural puis au Ministre

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'aménagement de l'accès vers la maison de village depuis la voirie et le centre du village.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Convention DR	Signature du ministre	Administration communale
Permis d'urbanisme	Obtention	Administration communale
Construction de la maison de village	Finalisation des travaux	PV de réception définitive

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'associations utilisant la maison de village	En augmentation chaque année pendant les dix premières années	Asbl Comité de village
Fréquentation : nombre de locations par an	En augmentation chaque année pendant les dix premières années	Asbl Comité de village

Annexe : cadre légal du bien

Liste des documents du CoDT qui s'appliquent au bien et précision du zonage

- Schéma de développement territorial si application de l'article D.II.16 du CoDT : SDT : la commune de Gouvy est située en zone de développement mutualisé (avec le Grand-Duché du Luxembourg) et le long d'une connexion existante entre Vielsalm et Luxembourg Ville (la ligne de chemin de fer).
- Plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural, Périmètre d'intérêt culturel, Historique ou Esthétique
- Carte d'affectation des sols : Territoire artificialisé
- Schéma de développement pluricommunal : Néant
- Schéma de développement communal : Adopté le 12/10/2017, entré en vigueur le 13/05/2018 : Montleban est un «les villages à potentiel de développement».
- Schéma d'orientation local : Néant
- Guide communal d'urbanisme : Néant
- Guide régional d'urbanisme : Néant

Si le projet est soumis aux normes relatives à la qualité acoustique des constructions, dont celles situées dans les zones B, C et D des plans de développement à long terme des aéroports régionaux, joindre le formulaire Dn.

- Permis d'urbanisation : à proximité (moins de 100m) partiellement mis en œuvre
Lot n :
- Bien comportant un arbre – arbuste – une haie remarquable : à plus de 100m
- Bien soumis à la taxation des bénéfices résultant de la planification : Néant
- Site à réaménager, site de réhabilitation paysagère et environnementale, périmètre de remembrement urbain, de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, zone d'initiative privilégiée : Néant

Autres caractéristiques du bien

- Bien exposé à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs : l'inondation comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau – l'éboulement d'une paroi rocheuse – le glissement de terrain – le karst – les affaissements miniers – le risque sismique – autre risque naturel ou contrainte géotechnique majeurs : Néant
- Bien situé dans à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté d'une réserve naturelle domaniale – d'une réserve naturelle agréée – d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique – d'une zone humide d'intérêt biologique – d'une réserve forestière – visé(e) par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature : Néant
- Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent : Néant
- Bien dont la localisation est - n'est pas - susceptible d'accroître le risque d'accident majeur ou d'en aggraver les conséquences, compte tenu de la nécessité de maintenir une distance appropriée vis-à-vis d'un établissement existant présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

- S'agit-il de la création - modification - d'un établissement présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ?

Non

Oui :

- Bien situé dans le périmètre du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de l'Ourthe qui reprend celui-ci en zone d'assainissement autonome
- ~~Présence d'une zone de prévention arrêtée, d'une zone de prévention forfaitaire ou d'une zone de surveillance relative aux captages d'eaux potabilisables instaurée en vertu du Code de l'eau:~~
Néant
- ~~Présence d'un cours d'eau de 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} catégorie:~~ Néant : cours d'eau non classé, non nommé
- Autres : Risque faible de ruissellement concentré

Pour la région de langue française, en application du Code wallon du Patrimoine

- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - inscrit sur la liste de sauvegarde :~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - classé :~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - soumis provisoirement aux effets du classement:~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - figurant sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel :~~ Néant
- ~~zone de protection :~~ Néant
- ~~bien repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine :~~ Néant
- ~~bien relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région :~~
- ~~bien repris à l'inventaire communal :~~
- ~~bien visé à la carte archéologique pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification de la structure portante d'un bâtiment antérieur au XXe siècle :~~ Néant
- bien visé à la carte archéologique, pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification du sol ou du sous-sol du bien : Le projet est dans la zone de la carte archéologique.
- ~~bien visé par un projet dont la superficie de construction et d'aménagement des abords est égale ou supérieure à un hectare :~~ Néant



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.11

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET POLYVALENTE À LIMERLÉ



1. Description succincte du projet

« Une salle est le cœur d'un village ! Elle est la base pour permettre la rencontre entre tous les villageois de tout âge ! »

Les habitants de Limerlé ont besoin d'un lieu où se rencontrer, se rassembler, un lieu qui permet d'y organiser des activités tout public, des événements diversifiés, d'offrir des locaux aux différentes associations... Le souhait des villageois est d'avoir une salle intergénérationnelle et polyvalente : salle des fêtes, salle multisports, salle pour toutes sortes de réunions familiales...

Une maison appartenant au Comité de village « Salle Le Réveil » existe rue de Bellain. La salle n'est pas fonctionnelle et est de moins en moins utilisée à cause de sa vétusté (celle-ci va avoir 100 ans et pourrait être reconnue comme insalubre).

Une nouvelle salle est indispensable pour donner un « coup de jeune » au village, la possibilité de maintenir et surtout d'accueillir de nouvelles activités et de dynamiser toute une population.

La nouvelle salle sera construite après destruction de la salle actuelle et sur le même site. Elle sera si possible légèrement agrandie pour améliorer ses équipements, sa capacité étant maintenue.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Le manque et/ou le vieillissement des salles de villages font partie du « flop 10 » des consultations villageoises.

18 salles de rencontre (dont 14 publiques) sont bien réparties dans les principaux villages de la commune et à la disposition des associations et des habitants. Les demandes en structures communautaires, en particulier pour améliorer l'existant souvent vétuste, restent nombreuses sur la commune afin de pouvoir diversifier les fonctions de ces lieux de rencontre ou d'en améliorer leur utilisation au quotidien. Le développement d'infrastructures dans chacun des villages et/ou pour chaque association risquerait d'engendrer des coûts et un entretien non soutenable par la collectivité. La rénovation des nombreuses salles de rencontre existantes (y compris des salles familiales privées) permettrait de mieux répondre aux besoins de leurs utilisateurs (proximité) tout en diminuant leurs coûts d'entretien et donc d'optimiser leur utilisation (fréquence, diversification...).

L'offre culturelle répartie dans les villages constitue un atout reconnu par la population. Mais l'offre souffre d'un manque de diversité des activités sportives, y compris en matière d'infrastructures.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Aménagement d'une maison de village à Bovigny (fiche L2.08)
- Création d'une maison de village polyvalente à Montleban (fiche L2.10)
- Rénovation et développement des salles de villages (fiche L2.15)
- Soutien à la dynamique associative (fiche L3.01)
- Développement d'équipements en faveur du sport (fiche L3.12)
- Aménagement d'une place à Limerlé (fiche L3.24)
- Promotion et développement des manifestations culturelles existantes (fiche L3.32)
- Amélioration du réseau scolaire (fiche L3.35)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°57.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivant : « **transversalité** » et « **solidarité** » car l'objectif d'une maison de village est d'être utilisé par le plus grand nombre ; de plus l'implication des habitants et en particulier du Comité de village soutient le thème de la « **participation** ».

Ce projet soutient évidemment le défi « **vie sociale** » car cette maison de village doit servir à renforcer l'infrastructure scolaire locale comme son réseau associatif. Il soutient aussi le défi « **énergie** » car cet aspect sera pris en compte lors de la construction de la nouvelle salle.

Energie	Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
	● 4- Économiser l'énergie
	● 5- Sensibiliser et conscientiser la population à l'enjeu énergétique
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif

- 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
- 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village
- 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Limerlé est considéré comme un « pôle secondaire » devant conserver/garantir une mixité fonctionnelle, c'est-à-dire développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant.

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser davantage de liens dans les villages
- En concertation avec la CLDR, créer ou réaménager les maisons de villages selon les besoins des associations

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemple d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Développement du milieu associatif local grâce à une nouvelle infrastructure adaptée, fonctionnelle et polyvalente, lieu de rencontre pour les habitants et les touristes.
	+		Création d'un bâtiment optimisé du point de vue énergétique.

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune

Village de Limerlé, rue de Bellain

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le village de Limerlé est le plus peuplé de la commune après Gouvy. L'école libre Saint-Joseph propose un enseignement maternel et primaire à environ 50 enfants qui pratiquent leur cours de sport dans la salle du village.

À moins de 400m, le Foyer Bethesda propose aux personnes en difficulté psychologique, une alternative à l'hôpital. Il a pour but l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement au quotidien de 14 adultes.

Au niveau associatif, en plus du Comité de village concerné par le projet, l'asbl et Société Coopérative Civile à Finalité Sociale « Périple en la demeure » reconnue en Education Permanente par la Communauté Française dispose de salles de rencontre et de restauration et organise 1 marché fermier mensuel. 1 salle pour les jeunes leur est spécialement réservée, à environ 200m. 1 association de pêcheurs « La Truite » existe avec le village de Steinbach.

Au niveau de la mobilité, le RAVeL passe au bout de la rue de Bellain et une correspondance TEC avec la gare de Gouvy existe (à +/-200m).

- Cadre légal

Cf. Annexe

Une attention particulière devra être portée :

- à l'architecture, la maison se trouvant dans le Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique du village,
- à la gestion des eaux usées, la maison se trouvant en zone d'assainissement autonome,
- à la gestion des eaux claires, la maison se trouvant à proximité d'un cours d'eau non classé avec un risque faible de ruissellement concentré.

- Présentation du périmètre d'intervention

Parcelle cadastrale Gouvy Division 1/Limerlé Section B N°1399F

- Statut de propriété

Privé

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Commune : services communaux, CLDR, Comité du village, autres asbl (aînés, pêcheurs...), école Saint-Joseph

- Porteurs de projet

- Commune
- SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) et Territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4)
- Autres : UREBA

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Malgré l'urgence de construire une nouvelle salle (état de vétusté avéré et dégradation qui ne fait que s'accroître depuis 20 ans), ce projet est en lot 2 car il est situé sur une propriété privée.

- État du dossier

Une 1^{ère} réunion a eu lieu en 2019 afin de faire un état des lieux et des besoins pour cette salle.

Description du bâtiment actuel

Le bâtiment actuel est inutilisable et non fonctionnel, il manque de confort et surtout de sécurité. L'état de délabrement général participe à l'insécurité globale du bâtiment ainsi qu'au sentiment d'urgence d'en reconstruire un nouveau.

Le chauffage (au gaz) est vétuste, insuffisant en hiver et représente un coût important.

Des infiltrations traversent le toit de la salle (qui n'est donc plus étanche).

Les WC et les conduites d'eaux sont très vétustes, l'évacuation des eaux usées est inexistante.

La cuisine n'est pas adaptée aux réceptions (1 gazinière et 1 lave-vaisselle d'occasion).

Le bâtiment n'est pas adapté à son utilisation pour le sport (dans le cadre scolaire comme de loisirs). Actuellement le matériel de gymnastique est stocké sous et sur les tables et chaises destinées aux fêtes ; le matériel festif prenant de l'espace sur l'espace « sportif » de la salle.

Description du bâtiment souhaité

- Dimensions actuelles (+/-10mx20m) voire agrandies pour l'adapter aux dimensions nécessaires à certaines activités plus importantes de l'école ou de groupes de villageois.
- Pas d'étage mais garder une hauteur suffisante (+/-5m) pour l'utilisation de la scène et les activités sportives.
- 1 grande salle équipée d'une scène pour 100 à 120 personnes assises (80 en bas + 20 sur scène).
- La scène peut être modulable.
- 1 salle plus petite pour les réunions des asbl par exemple (pour ne pas avoir à chauffer un grand espace pour un nombre restreint de personnes).
- 1 cuisine équipée + 1 arrière-cuisine (=réserve)
- Pas de cave : difficulté d'utilisation (escalier ou monte-charge) et cours d'eau à proximité
- 1 bar
- 1 WC + 1 WC PMR
- 1 local de rangement avec 3 espaces séparés et indépendants :
 - o Gros matériel de gym, affecté à l'école
 - o Gros matériel pour festivités, affecté au comité de village (tonnelle de 8mx4m, matériel de sono, les tables et chaises, chapiteau...)
 - o Stockage pour les autres activités
- Points d'attention :
 - o Prévoir les aménagements acoustiques (notamment pour les concerts)
 - o Augmenter le nombre de fenêtres car le bâtiment actuel est très sombre mais réfléchir à leur emplacement par rapport à leur entretien et aux activités « ballons » (gymnastique de l'école, jeunes)
 - o Prévoir un éclairage encastré à cause des activités « ballons »
 - o Utiliser des énergies renouvelables (si possible) afin de réduire les coûts liés à ce poste
 - o Prévoir la gestion des eaux, en particulier des eaux usées

Description des abords souhaités

- Espaces extérieurs pour les fêtes : 1 espace pour le carrousel et 1 espace pour le chapiteau à adosser à la grande salle (attention à l'ouverture des portes qui doivent permettre de communiquer entre les 2 espaces et de les réunir en un seul)

- BBQ
- 1 petite plaine de jeux
- Pas de besoin en parking car pour les événements, la route est fermée et sert de parking
- Égouttage dans la cour à prévoir (pour accueillir les douches mobiles du jogging par exemple)
- Achat éventuel des terrains voisins de la salle (Cf. schéma)



Activités actuelles

La salle est très importante pour les habitants du village et permet à tous (des enfants aux aînés) de pouvoir se retrouver : fête de Saint-Nicolas, collation d'enterrement, réunions annuelles des 3 x 20, fêtes privées (mariages, communions, anniversaires...), concerts, pièces de théâtre... Les bénévoles du comité organisent des soirées, soupers, fête du village... comme l'anniversaire de la salle qui a vu l'afflux record de +/-250 personnes.

De plus, la salle est utilisée (gratuitement) chaque semaine par l'école libre Saint-Joseph du village pour les cours de gymnastique.

Activités envisagées

En plus de la redynamisation et de la pérennisation des activités actuelles, la salle de village pourrait accueillir un marché artisanal l'hiver, le GAC d'Ourthe, un local de distribution pour les producteurs (de miel par exemple), des conférences, les activités des autres asbl (dans la plus petite salle), notamment celle des pêcheurs... La salle doit permettre de conserver et d'accueillir de nouvelles activités sportives pour l'école et les loisirs dans des conditions optimales (des cours de relaxation intergénérationnelle ont été abandonnés à cause de l'état actuel du bâtiment).

Gestion souhaitée

Conserver la gestion par le comité de village avec une Convention (aides, compte-rendu) communale.
Définir les modalités de collaboration avec les partenaires (écoles, associations, particuliers...).

- Programme des travaux
 - Etape 1 : Définir les besoins et élaborer un avant-projet

 - Etape 2 : Réaliser les démarches administratives

 - Etape 3 : Réaliser le projet

 - Etape 4 : Gérer la maison de village

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser
 - Etablir une convention/un bail emphytéotique entre l'asbl du Comité de village et la Commune.
 - Evaluer la possibilité d'achats des terrains adjacents
 - Identification des autres sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés
 - Organisation d'une réunion de coordination
 - Transmission du dossier de demande de Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural
 - Une fois validé par la Direction du développement rural (éventuellement par le Ministre), le projet de Convention est transmis à la Commune
 - Approbation de la Convention par le Conseil communal et signature
 - Transmission de la Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural puis au Ministre

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'étape 4.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Convention DR	Signature du ministre	Administration communale
Bail emphytéotique	Signature entre la Commune et l'asbl	Administration communale
Permis d'urbanisme	Obtention	Administration communale
Construction de la maison de village	Finalisation des travaux	PV de réception définitive

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'associations utilisant la maison de village	En augmentation sur les 5 ans	Asbl Comité de village
Fréquentation : nombre de locations par an	En augmentation sur les 5 ans	Asbl Comité de village

ANNEXE : Cadre légal

Liste des documents du CoDT qui s'appliquent au bien et précision du zonage

- Schéma de développement territorial si application de l'article D.II.16 du CoDT : SDT : la commune de Gouvy est située en zone de développement mutualisé (avec le Grand-Duché du Luxembourg) et le long d'une connexion existante entre Vielsalm et Luxembourg Ville (la ligne de chemin de fer).
- Plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural, Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique
- Carte d'affectation des sols : Territoire artificialisé
- Schéma de développement pluricommunal : Néant
- Schéma de développement communal : Adopté le 12/10/2017, entré en vigueur le 13/05/2018 : Limerlé est un pôle secondaire.
- Schéma d'orientation local : Néant
- Guide communal d'urbanisme : Néant
- Guide régional d'urbanisme : Néant

Si le projet est soumis aux normes relatives à la qualité acoustique des constructions, dont celles situées dans les zones B, C et D des plans de développement à long terme des aéroports régionaux, joindre le formulaire Dn.

- Permis d'urbanisation : à proximité (moins de 100m) partiellement mis en œuvre
Lot n :
- Bien comportant un arbre – arbuste – une haie remarquable : à plus de 100m
- Bien soumis à la taxation des bénéfices résultant de la planification : Néant
- Site à réaménager, site de réhabilitation paysagère et environnementale, périmètre de remembrement urbain, de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, zone d'initiative privilégiée : Néant

Autres caractéristiques du bien

- Bien exposé à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs : l'inondation comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau- l'éboulement d'une paroi rocheuse- le glissement de terrain- le karst- les affaissements miniers- le risque sismique- autre risque naturel ou contrainte géotechnique majeurs : Néant
- Bien situé dans à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté d'une réserve naturelle domaniale – d'une réserve naturelle agréée – d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique – d'une zone humide d'intérêt biologique – d'une réserve forestière – visé(e) par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature : Néant
- Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent : Néant
- Bien dont la localisation est - n'est pas - susceptible d'accroître le risque d'accident majeur ou d'en aggraver les conséquences, compte tenu de la nécessité de maintenir une distance appropriée vis-à-vis d'un établissement existant présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

- S'agit-il de la création - modification - d'un établissement présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ?

Non

Oui :

- Bien situé dans le périmètre du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de l'Ourthe qui reprend celui-ci en zone d'assainissement autonome
- ~~Présence d'une zone de prévention arrêtée, d'une zone de prévention forfaitaire ou d'une zone de surveillance relative aux captages d'eaux potabilisables instaurée en vertu du Code de l'eau:~~
Néant
- ~~Présence d'un cours d'eau de 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} catégorie:~~ Néant : cours d'eau non classé, non nommé
- Autres : Risque faible de ruissellement concentré

Pour la région de langue française, en application du Code wallon du Patrimoine

- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - inscrit sur la liste de sauvegarde :~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - classé :~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - soumis provisoirement aux effets du classement:~~ Néant
- ~~site - site archéologique - monument - ensemble architectural - figurant sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel :~~ Néant
- ~~zone de protection :~~ Néant
- ~~bien repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine :~~ Néant
- ~~bien relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région :~~
- ~~bien repris à l'inventaire communal :~~
- ~~bien visé à la carte archéologique pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification de la structure portante d'un bâtiment antérieur au XXe siècle :~~ Néant
- bien visé à la carte archéologique, pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification du sol ou du sous-sol du bien : Le projet est dans la zone de la carte archéologique.
- ~~bien visé par un projet dont la superficie de construction et d'aménagement des abords est égale ou supérieure à un hectare :~~ Néant

CRÉATION DE LIEUX DE CONVIVIALITÉ EXTÉRIEURS DANS LES VILLAGES



1. Description succincte du projet

Dans de nombreux villages des placettes sont aménagées : parc didactique de Bovigny, pavillon de chasse à Courtil, place du Canon à Cherain, Placette de Cierreux, Placettes des églises... De nombreux bancs sont aussi disséminés aux abords des sentiers de promenade.

8 plaines de jeux (à Montleban, Sterpigny, Brisy, Rettigny, Rogery, Gros-Thiers, Bovigny, Wathermal) et les 2 aires multisports des écoles de Cherain et Bovigny représentent également des lieux de convivialité.

Cependant, dans quelques villages, ces lieux de convivialité sont absents, peu utilisés et/ou peu aménagés.

Les habitants de la commune ont émis le souhait de créer, aménager ou réorganiser des lieux de convivialité extérieurs dans les villages afin que les villageois se réapproprient les lieux.

Le projet consiste à identifier ces lieux et les aménagements les plus appropriés pour chacun d'eux, puis à les réaliser.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Des villages de la commune souffrent d'un manque de lieux de rencontre extérieurs (par exemple des placettes aménagées avec des bancs). La fréquentation des lieux de convivialité existants semble pourtant faible.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Création d'une place à Gouvy (fiche L3.07)
- Création d'une place à Bovigny (fiche L3.23)
- Aménagement d'une place à Limerlé (fiche L3.24)
- Création d'une place à Beho (fiche L3.26)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°61.

Ce projet soutient l'**identité rurale** des villages en valorisant des espaces publics fédérateurs au sein de chacun d'entre eux. Et ce, afin d'améliorer la **participation** des habitants à la vie villageoise mais aussi en faveur du tourisme (« **transversalité** »).

Ce projet soutient donc le défi « **économie** » via le tourisme et l'aménagement du centre de Gouvy et évidemment le défi « **vie sociale** ».

Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
	● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus
	● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village
	● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser davantage de liens dans les villages

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Renforcement des liens conviviaux au niveau des villages, que ce soit entre habitants et/ou avec les touristes
		+	Synergie avec une utilisation touristique

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal, au niveau d'espaces publics.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : services communaux, CLDR, asbl villageoises, sportives, culturelles et touristiques
- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3)
 - Autres : CGT, Service Espaces Verts, Infrasport

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en lot 2 car les lieux à aménager ne sont pas encore définis, ni en termes de localisation, ni en termes d'aménagement.

- Programme des travaux
 - Etape 1 : Identifier l'existant

- Etape 2 : Définir précisément les lieux à aménager

Au niveau communal, villageois, des sentiers, périmètre d'intervention...

Les villages de Langlire, Rogery et Sterpigny ont été cités. Les villages de Beho, Bovigny, Gouvy et Limerlé font l'objet de fiches particulières.

- Etape 3 : Définir de manière participative les aménagements avec les différents acteurs concernés

Plusieurs critères ont été identifiés afin de préciser ces aménagements.

Lieu multifonctionnel, multi usages, multi modal, avec un espace libéré : plaine de jeux, espaces enfants, jardin/potager communautaire

Lieu convivial, de rencontre : bancs, barbecue, « Bechefâ » à l'image de Vielsalm

Lieu sécurisé : par rapport aux véhicules, aux dégradations...

Lieu d'identité, d'esthétisme, de qualité, sobre, végétal, avec du mobilier public, un éclairage/enseulement réfléchi...

Lieu touristique, attractif : coin pique-nique, bancs

Lieu spécifique en lien avec les espaces riverains, le contexte local... en valorisant le petit patrimoine par exemple

- Etape 4 : Planifier la réalisation des aménagements

Par village, par type d'aménagement...

- Etape 5 : Réaliser les aménagements

- Etape 6 : Gérer les aménagements

Entretien, fréquentation, identification d'un responsable/parrain par lieu...

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'étape 6.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Identification des lieux et des périmètres d'intervention	Mise en place d'une réunion	PV de réunion
Identification des aménagements	Mise en place d'une réunion par lieu	PV de réunion
Création des lieux	Au moins 5	PV de réception

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Répartition des aménagements dans la commune	Au moins un projet dans chaque ancienne section au bout des 10 ans	Administration communale
Désignation d'un responsable	1 responsable par lieu de convivialité	Administration communale



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.13

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

REVALORISATION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES PROPRES AU TERRITOIRE GOUVION



1. Description succincte du projet

L'objectif de cette fiche projet est de valoriser les éléments de la commune d'un point de vue touristique : beauté naturelle, gare, grands espaces non urbanisés...

La mise en valeur des activités touristiques permet de dynamiser plusieurs secteurs et pourrait être un moteur pour développer les commerces.

Ce projet se développe parallèlement au premier projet du PCDR : « Aménagement de sentiers thématiques ».

Afin de développer ces activités touristiques de manière « englobantes », le projet sera développé par trois volets qui seront mis en œuvre conjointement :

- Le volet « mise en place d'une identité touristique propre à la commune de Gouvy »
- Le volet « mise en réseau des partenaires touristiques »
- Le volet « mise en valeur des activités touristiques »

Le volet « mise en place d'une identité touristique propre à la commune de Gouvy » (Cf : « Aménagement de sentiers thématiques » - Fiche L1.01)

Pour lui donner une visibilité forte et claire, le projet propose d'organiser l'offre touristique du territoire au départ d'un concept commun. Celui-ci doit permettre d'identifier immédiatement le produit en le différenciant d'autres produits similaires ainsi qu'être aisément repérable et réellement attractif pour la clientèle.

Pour ce faire, le projet sera accompagné d'un graphiste/designer dont le rôle sera dans un premier temps de développer un concept d'identité lié à la commune et dans un second temps de proposer une charte graphique pour la communication touristique (via un concours de logo ou de slogan, brochure, panneaux d'informations) ainsi qu'une charte pour le mobilier et la signalétique

s'appuyant sur des matériaux durable et évoquant les caractéristique de la commune que sont la pierre, le bois et l'eau.

Le volet « mise en réseau des partenaires touristique »

L'identité d'une offre touristique, la création d'une réelle « expérience » liée à une destination propre à un territoire ne peut s'envisager sans l'implication des hôtes et la mise en relation des visiteurs avec les hébergeurs (gîtes, chambres d'hôtes, camping,...), les restaurateurs, les promoteurs d'activité et les habitants. L'objectif est que le touriste devienne un invité, il doit pouvoir bénéficier de conseils, de bonnes adresses afin de pouvoir bénéficier de la meilleure expérience lors de son séjour.

Le projet de développement touristique sera donc accompagné par la mise en place d'un réseau de partenaires. Ce réseau sera créé autour de l'élaboration du projet (participation aux réflexions sur l'identité communale, les itinéraires et les infrastructures) et sera entretenu par une dynamisation continue (manifestations, réseau sociaux, projets...).

Le volet « Mise en valeur des activités touristiques»

Sur base des deux volets précédents, il s'agira d'organiser un programme de mise en œuvre de la promotion touristique et de la revalorisation d'infrastructures par des aménagements.

Il s'agira donc d'identifier un calendrier de promotion en fonction des différents vecteurs de communication de la commune et d'initier la mise en œuvre des projets prioritaires en matière d'infrastructures touristiques (entretien des infrastructures existantes, valorisation de certains paysages au travers du placement de lunettes panoramiques, de panneaux didactiques, de tables d'orientation...).

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La commune conserve une attractivité touristique liée à son territoire, à son histoire et à son expérience dans le secteur.

La commune s'appuie traditionnellement sur le patrimoine architectural des villages et le patrimoine naturel qui servent de support principal au tourisme mais qui souffrent d'un manque de modernisation de cette offre.

Elle peut également s'appuyer sur un territoire recherché par le touriste proposant le calme et un contexte géographique attirant (l'Ourthe, les massifs forestiers), comme la proximité d'autres pôles touristiques et de différents événements et attractions (RAVeL, itinéraires balisés, festival Jazz-Blues).

Pourtant, les attractions touristiques sont peu valorisées : sentiers et certains éléments du patrimoine non entretenus, le pass Train-Ski n'existe plus et il n'y a pas de recensement pour diffuser l'offre.

En outre, l'attractivité liée à l'histoire et au terroir n'est pas assez développée ni connue et le paysage de plateau semble moins attractif que celui plus accidenté des communes voisines.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Aménagement de sentiers thématiques (fiche L1.01)
- Amélioration de la mobilité douce par des aménagements (L1.02)
- Finalisation et exploitation des liaisons RAVeL sur la commune (fiche L2.03)
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Amélioration des relations entre habitants et touristes, scouts... (fiche L3.16)
- Promotion et développement des manifestations culturelles existantes (fiche L3.31)
- Professionnalisation du secteur touristique et encouragement de partenariats (fiche L3.32)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°23.

Ce projet s'inscrit dans les thèmes du fil rouge « **identité rurale** » par sa volonté de développer une offre touristique en lien avec les caractéristiques de la commune et reflétant une réelle identité communale.

Energie	Devenir ensemble et au profit de tous une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
	● 6- Encourager la mobilité douce et la diminution des émissions de CO ₂ dans le domaine des transports
Economie	Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie
	● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus
	● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy
Mobilité	Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain
	● 12- Améliorer la mobilité quotidienne
	● 13- Améliorer la sécurité routière

Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)
	● 16- Disposer d'outils de protection des paysages
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif - cadre bâti – habitat : maîtriser l'urbanisation afin de garantir l'utilisation parcimonieuse du sol et la mise en valeur du paysage
- Objectif - cadre bâti - habitat : développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant
- Objectif - cadre naturel : protéger et valoriser le patrimoine naturel dans la cadre d'une politique de développement durable
- Objectif - réseaux de communications : sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Répertorier les acteurs et les atouts touristiques et historiques de la commune.
- Créer un Pass touristique et familial permettant de combiner diverses activités et ainsi favoriser la promotion des opérateurs.
- Optimiser les activités du syndicat d'initiative en impliquant des citoyens et différents groupements issus des villages.
- Réorganiser et baliser les itinéraires de promenades à pied, à vélo et à ski en veillant à pouvoir en assurer une maintenance régulière.
- Utiliser les nouvelles technologies pour faciliter l'accès aux informations touristiques et notamment aux itinéraires de promenade.
- Mettre tout en œuvre pour relier l'extrémité actuelle du RAVeL à la gare de Gouvy et activer le projet de liaison vers Saint-Vith.
- Faciliter l'accès aux activités touristiques pour les personnes à mobilité réduite.

PN20

- Projet « Parc Naturel des Deux Ourthes à vélo » dont les actions prévues sont l'étude et la conception d'itinéraires de randonnées à vélo, un balisage type « points-nœuds », des aménagements de sites paysagers et une promotion et une commercialisation du projet sur une durée de 3 ans.
- Projet « Ecotourisme » dont l'objectif général est de positionner l'Ardenne en tant que destination touristique verte. Les actions prises en charge par le parc sur une durée de 3 ans sont :
 - La mise en place de l'action « l'Ardenne à cheval » sur le territoire du parc ;
 - La sensibilisation des touristes au tourisme durable ;

- L'accompagnement des professionnels du tourisme dans une démarche de développement touristique durable.
- Le projet « Laine » dont l'objectif général est de valoriser la laine à l'échelle locale. Les actions prévues sur une durée de 3 ans sont :
 - L'organisation de formations ;
 - La mise en place d'un dispositif innovant de collecte et de vente de laine ;
 - L'aide à la création et la commercialisation de produits « laine locale » issus des réserves naturelles et zones Natura 2000 ;
 - La promotion de la laine locale auprès du grand public ;
 - L'émergence de nouveaux produits et activités « laine ».

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+			Le volet social et culturel est mis en avant par la mise en réseau des acteurs touristiques et des habitants ainsi que par la valorisation du patrimoine culturel de la commune.
	++		Le projet s'appuie sur les ressources du territoire.
		++	Le projet s'inscrit pleinement dans le pilier économique par le développement du tourisme qui constitue un secteur d'activité économique important sur la commune.

5. Localisation et statut

Il s'agit d'une action, projet immatériel non localisé.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : services communaux, CLDR
 - Maison du Tourisme et SI
 - Hébergeurs, restaurateurs, promoteurs d'activité sur la commune
- Porteurs de projet
 - Commune
 - DGO3
 - CGT

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Sans être véritablement urgent, ce projet nécessite une mise en réseau des acteurs ainsi que diverses réflexions préalables. La CLDR a donc décidé d'initier ce projet dans les meilleurs délais et a donc inscrit ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans.

- Etat du dossier

Le développement du potentiel touristique de la Commune de Gouvy s'inscrit dans la continuité d'une offre historique liée aux paysages, au patrimoine mais s'inscrit également dans une volonté de réinventer cette offre pour l'adapter aux tendances actuelles comme le « slow-tourisme » ou le « tourisme-vert ».

On épinglera :

- 2 circuits historiques : Circuit de la mémoire (à moto, commune de Gouvy) et Circuit « Mai 40 : sur les traces des chasseurs ardennais » (en voiture sur les communes de Vielsalm et Gouvy)
- « Gouvy, village de la musique » avec la Ferme de la Madelonne largement reconnue
- Une faune sauvage importante avec des « spots » déjà fréquentés (par exemple : le caillebotis de la réserve naturel de Chifontaine)
- Points de vue et lignes remarquables du paysage déjà identifiés (asbl ADESA)
- 5 zones de loisirs au plan de secteur de la commune (+/-74ha)

- Programme des travaux

- Le volet « mise en place d'une identité touristique propre à la commune de Gouvy »
- Le volet « mise en réseau des partenaires touristiques »
- Le volet « mise en valeur des activités touristiques »

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Démarches administratives à réaliser

La première démarche administrative consiste à désigner un personne ressource au sein de l'Administration communale afin de mettre en place la mise en réseau des partenaires touristiques.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'étape « mise en réseau des partenaires touristiques ».

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Elaboration d'un logo partagé et spécifique à la commune de Gouvy	Approbation du logo	Commune, CLDR
Mise en place d'une plate-forme réunissant les acteurs du projet	Mise en place d'une plate-forme quel qu'en soit la forme	Commune, CLDR
Projets de valorisation de sites touristiques	5 sites touristiques seront mis en valeur au bout des 10 ans	Commune, CLDR

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'arrivées et de nuitées	Augmentation des deux valeurs	Pour Gouvy, on comptait 6.399 Arrivées pour 22.662 nuitées (source : Statbel, 2016)



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L2.14

Priorité : Lot 2

Version initiale

Version actualisée

Date :

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET DE L'ENCADREMENT EN FAVEUR DES AÎNÉS



1. Description succincte du projet

De nombreux services existent sur la commune que ce soit au niveau associatif (asbl, « ça roule pour tous », les 3x20, gym sana, Eneo...), privé (Résidence services de 50 logements « RésiGouvy ») ou communal (Conseil Communal Consultatif des Aînés, Maison d'Accueil Communautaire, CPAS, PCS). Cependant, les citoyens souhaitent que ces services soient étendus pour atténuer les difficultés rencontrées par les seniors dans toute commune rurale. Cette fiche projet traite plus particulièrement du maintien à domicile des aînés pour leur permettre la plus grande autonomie dans tous les aspects de leur vie, le plus longtemps possible. L'intégration à la politique « Ville Amie Des Aînés » permettra de préciser et de coordonner toutes les actions évoquées par les citoyens.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La commune ne dispose pas de maison de repos. La société RésiGouvvy, résidence services privée, compte 50 appartements adaptés avec des commodités. Cependant, l'offre de RésiGouvvy est récente (en 2016) et semble peu reconnue par la population concernée en raison de son coût.

Des services d'aide aux personnes âgées sont dispensés sur la commune avec notamment les repas à domicile du CPAS ou les actions d'aide de l'OAFL et de l'ACRF. L'asbl "ça roule pour tous" est un service utile et reconnu par toute la population en matière d'aide à la mobilité. Mais de manière générale, l'encadrement des aînés semble encore trop limité et la population gouvionne craint l'isolement des personnes âgées, surtout à cause des problèmes de mobilité.

Des activités sont développées pour les Aînés qui disposent en particulier d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés, d'une Maison d'Accueil des Aînés, des clubs des 3x20 et Eneo, des ateliers culture... Mais la plupart des activités se concentrent sur Gouvvy et les autres villages se sentent plus isolés. Enfin, malgré une certaine entraide, les aînés souffrent d'une pénurie de bénévoles.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Soutien des initiatives de mobilité motorisée alternative et solidaire (fiche L1.04)
- Incitation à l'installation de professionnels de la santé et communication sur l'offre médicale (fiche L2.07)
- Développement de services à destination des personnes moins ou peu mobiles (fiche L3.06)
- Développement des équipements publics pour les aînés (fiche L3.14)
- Développement d'une offre de logements « alternatifs » (fiche L3.15)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°45.

Ce projet nécessite de prendre en compte les thèmes du fil rouge suivant : « **transversalité** » et « **solidarité** » car tous les habitants sont concernés par le vieillissement et le risque d'isolement qui lui est lié. Ce projet nécessite également la **participation** des citoyens puisque la pénurie de bénévoles est une des faiblesses de l'encadrement actuel.

Ce projet soutient le défi « **vie sociale** » puisqu'il vise à améliorer l'ensemble des services (publics et associatifs) envers les aînés mais aussi la « **mobilité** » car cette problématique est un frein important au maintien à domicile des aînés dans de bonnes conditions.

Mobilité	Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain
	● 12- Améliorer la mobilité quotidienne
	● 13- Améliorer la sécurité routière
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
	● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village

- 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village
- 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant, Développer et/ou améliorer l'offre relative à certains équipements publics de soins et de santé
- Sous-objectif : Assurer le développement des équipements publics (des infrastructures de soins et de santé)

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Coordonner les services et les acteurs sociaux travaillant pour les aînés
- Lister les différents services communaux et supra communaux (doc papier et numérique)
- Développer la MAC
- Lutter contre l'isolement des aînés
- Faciliter le transport vers les infrastructures de santé
- Accompagner les démarches administratives
- Pérenniser « ça roule pour tous »
- S'appuyer sur le CCCA

Objectifs du PCS

- Encourager à l'implication bénévole en mettant en lien l'offre et la demande : Cadastre des associations. Création d'un onglet « Vie sociale » sur le site Internet de la commune qui permettrait aux associations de faire part de leurs besoins en matière de bénévoles.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Créer de meilleures conditions de vie pour les aînés.
		+	Créer de nouveaux services, créateurs d'emplois locaux.

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : services communaux, en particulier le CPAS, CLDR, PCS, MAC, CCCA, asbl
 - Réseau Hestia, Senoah, Respect Seniors, Le bien vieillir
 - Conseils Consultatifs Provinciaux des Aînés
- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3)
 - Autres : Prime provinciale (adaptation du logement, téléphone, télévigilance)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en lot 2 car il ne présente pas de contraintes particulières, qu'elles soient techniques ou administratives.

- État du dossier

1 répertoire téléphonique à destination des aînés a été distribué en 2012 par le CCCA.

- Programme des travaux

D'après l'OMS, le programme VADA et les publications de la FRW.

Le projet consiste à intégrer la Commune de Gouvy dans la politique « Ville Amie Des Aînés » afin de hiérarchiser, préciser et coordonner toutes les actions évoquées par les citoyens.

- Volet 1 : Information et communication

- Porter une attention à la forme :

Communiquer oralement plutôt qu'à l'écrit : par téléphone et/ou par des personnes chargées de transmettre l'information de manière individuelle, par des invitations personnelles...

Faciliter l'accès aux moyens de communication : presse écrite, téléphone, internet... : attention à la taille des caractères, à la clarté des messages, aux appareils électroniques adaptés...

Organiser un salon des aînés, des aidants proches...

- Porter une attention au contenu :

Rassembler toutes les informations concernant les aînés en matière de mobilité, santé, aides et services... au sein d'un guide, d'un répertoire...

Diffuser une information fiable, compréhensible et mise à jour régulièrement sur les solutions existantes

Identifier une personne/un service/une asbl... qui coordonne les informations et leur diffusion

Communiquer sur les manifestations et activités ponctuelles : brochures, réseau...

Informers les plus jeunes (50 ans) afin qu'ils anticipent leur propre vieillissement

- Volet 2 : Espaces extérieurs et bâtiments publics

Il s'agit de tenir compte des problèmes d'accessibilité (qui ne concernent pas exclusivement les aînés) et de sécurité dans tous les nouveaux aménagements et d'adapter, dans la mesure du possible, ceux existants. Les trottoirs ont particulièrement été cités.

Prendre en compte systématiquement l'avis du CCCA : par exemple, le château (qui héberge la MAC actuellement) n'est pas adapté car il n'offre pas un espace affecté exclusivement aux aînés (autres activités et associations au même endroit).

La qualité des espaces extérieurs, l'accès à la nature, l'absence de nuisance (bruit, déchets...), le mobilier urbain (toilettes publiques, bancs, éclairage...) et les cheminements piétons semblent être les principaux points d'attention des aînés au quotidien.

- Volet 3 : Transport et mobilité

Cet aspect est particulièrement important vu l'étendue de la commune.

Il s'agit de :

- Renforcer, pérenniser l'asbl « ça roule pour tous » et créer d'autres moyens de déplacements : voitures partagées, vélos à assistance électrique... Proposer des véhicules adaptés (ce point fait l'objet d'une fiche particulière).
- Vérifier que toutes les personnes âgées ont les moyens d'emprunter les transports publics, que les tarifs, horaires et autres conditions sont connues. Les possibilités de correspondance avec la gare sont particulièrement opportunes (et font l'objet d'une fiche particulière).
- Permettre les déplacements vers les centres d'intérêts : en particulier vers Gouvy (CPAS, Château, médecins...) mais également vers les maisons de repos, les hôpitaux, les centres commerciaux, administratifs... qui ne sont pas situés sur le territoire communal.
- Permettre aux aînés conducteurs de conserver leurs compétences au volant (Cf. fiche sécurité routière).

- Volet 4 : Habitat et logement

Plusieurs propositions concernent la création de logements : habitat groupé, habitat kangourou, logements à un prix abordable, résidences services (avec un prix négocié), maison de repos...

Ces aspects sont traités dans des fiches projet particulières.

Ce volet consiste également à adapter le logement existant afin de permettre aux aînés le maintien à leur domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions de sécurité.

Par exemple : espace permettant le passage d'un fauteuil roulant, isolation et chauffage performants, salle de bain, toilette et cuisine adaptées, logements sécurisés, si possible de plain-pied ou avec des escaliers, ascenseurs... adaptés...

Ce volet implique que la modification des logements soit possible (financièrement, techniquement...), voire qu'il est nécessaire de l'anticiper.

Enfin, les aspects d'entretien (du logement, des abords...) et autres services à domicile (soins à la personne, repas...), ainsi que la situation à proximité des services et commerces existants est également à prendre en compte.

- Volet 5 : Participation au tissu social : intégration, inclusion et implication dans la vie sociale, respect, aspect intergénérationnel et bénévolat

Plusieurs propositions permettent aux aînés de participer pleinement à la vie locale. L'inclusion économique est un élément qui se retrouve dans tous les volets évoqués.

- Diminuer l'isolement : faire une étude pour élaborer une approche globale mais non intrusive des facteurs de l'isolement. Sur base des constats et conclusions de l'étude, des actions pour répondre à l'isolement pourraient être mises en œuvre ; mettre sur pied des groupes de visites (Cf. service "Hestia" - croix rouge) ; créer, favoriser le lien social
- Veiller à l'accessibilité des manifestations et activités : financière, horaire, avec accompagnant, en termes de transport...
- Mettre en place des initiatives favorisant les rencontres : encouragement de mouvements de rencontres des aînés, création d'une université des aînés, permettre l'accès à une grande diversité de manifestations et activités, développer la Maison d'Accueil Communautaire, les activités culturelles et de loisirs...
- Intégrer des manifestations et activités avec d'autres personnes d'âges, de culture... différents et/ou simplement les voisins ; mettre en place des activités familiales et intergénérationnelles (en particulier avec les écoles)
- Valoriser la participation citoyenne en particulier au travers du CCCA
- Optimiser le bénévolat : le pérenniser et le renouveler, le mutualiser avec d'autres associations, le soutenir dans toutes les infrastructures dédiées aux aînés, lever les freins au bénévolat...

- Volet 6 : Services et commerces

Il s'agit de développer des commerces facilitant la vie des aînés, par exemple :

- Conserver un minimum et développer des commerces de proximité de manière générale
- Développer des commerces spécifiques et adaptés aux aînés : accessibilité, accueil, produits, matériel...
- Créer des services personnalisés
- Créer des services mobiles, livrer à domicile
- Créer un label « Commerces amis des aînés »

Au niveau des services, quelques pistes peuvent également améliorer les échanges avec les aînés :

- Conserver un maximum de services de proximité
- Désigner une personne relais pour les aînés (assistante sociale par exemple) au niveau de la Commune : un interlocuteur privilégié, identifiable, toujours le même, capable d'identifier les besoins et de proposer des aides appropriées ou de rediriger les aînés vers les services adéquats, une personne mobile qui peut se déplacer à domicile.
- Former l'ensemble du personnel communal

- Volet 7 : Soins, prévention et santé, solidarité, soutien aux personnes fragilisées et à leurs proches

En lien avec les fiches projet spécifique liées à la santé :

- Veiller à la proximité des centres de santé permettant aux aînés de rester intégrés à leur environnement
- Proposer une offre de soins de santé : à domicile, pluridisciplinaire, avec une approche globale, spécifique aux aînés
- Planifier les situations d'urgence et la prise en charge des aînés et de leur famille
- S'inscrire dans la politique « Ville Amie Démence »
- Soutenir toutes les activités de prévention de la santé (de manière intergénérationnelle par exemple) : encourager et pérenniser la pratique d'activités physiques : gymsana, petits équipements sportifs, espaces de jeux intergénérationnels... ; promouvoir une alimentation saine...

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée au fait que plusieurs volets se retrouvent ou correspondent avec d'autres fiches projets : il s'agira de veiller à la prise en compte des aînés dans chacune d'entre elles.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Attention, les aspects faisant l'objet de fiches particulières ne sont pas évalués dans cette présente fiche projet !

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation d'un guide	Première édition dans les 3 ans	Administration communale
Avis du CCCA sollicité dans les projets publics	Avis sollicité pour chaque permis public	CCCA
Transport : asbl « ça roule pour tous » pérennisé	Pérennisation du service	Rapport annuel de l'asbl
Interlocuteur communal	1 personne identifiée	Administration communale
Prévention santé : sport	Créer 1 équipement sportif adapté	PV de réception

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Transport	Nombre d'utilisateurs âgés de l'asbl « ça roule pour tous » en augmentation	Rapport annuel de l'asbl
Adaptation du logement	Augmentation du nombre de primes sollicitées	Administration Communale
Manifestations et activités spécifiques aux âgés	Nombre de manifestation ou de participants en augmentation	Administration Communale CCCA
Prévention santé : sport	Augmentation du nombre de participants à gymsana ou énéosport	Administration communale

RÉNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DES SALLES DE VILLAGES



Salle l'Echo de la Ronce à Langlire



Salle de la Jeunesse de Rogery



Locaux du club de pétanque et de l'harmonie Saint-Aubin à Gouvy

1. Description succincte du projet

En 2019, il existe :

- 14 lieux de rencontre publics dont 3 font chacun l'objet d'une fiche particulière
- 4 lieux de rencontre privés
- 3 salles des clubs de football
- 3 écoles communales
- hall de Fedasil
- une vingtaine d'églises/chapelles

L'état des infrastructures est inégal mais globalement défectueux.

La gestion de ces lieux est diverse : par des asbl, la Commune, le SPW (Fedasil) et les Fabriques d'églises.

Sans avoir localisé précisément les actions de rénovation, une aide est souhaitée pour concrétiser des projets de créations d'espaces au sein des villages, pour tout public, en mettant la priorité sur la rénovation et l'adaptation des bâtiments existants au cœur des villages.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Lors des consultations villageoises, le vieillissement des salles de village était déjà dans le « flop 10 » des faiblesses actuelles.

18 salles de rencontre (dont 14 publiques) sont bien réparties dans les principaux villages de la commune et à la disposition des associations et des habitants. 7 villages (sur 23) n'ont pas de salle de rencontre mais sont situés à moins de 3km d'un village en ayant une. Les demandes en structures communautaires, en particulier pour améliorer l'existant souvent vétuste, restent nombreuses sur la commune afin de pouvoir diversifier les fonctions de ces lieux de rencontre ou d'en améliorer leur utilisation au quotidien. Le développement d'infrastructures dans chacun des villages et/ou pour chaque association risquerait d'engendrer des coûts et un entretien non soutenable par la collectivité. La rénovation des nombreuses salles de rencontre existantes (y compris des salles familiales privées) permettrait de mieux répondre aux besoins de leurs utilisateurs (proximité) tout en diminuant leurs coûts d'entretien et donc d'optimiser leur utilisation (fréquence, diversification...).

L'offre culturelle répartie dans les villages constitue un atout reconnu par la population. Mais l'offre souffre d'un manque de diversité des activités sportives, y compris en matière d'infrastructures.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Aménagement d'une maison de village à Bovigny (fiche L2.08)
- Création d'une maison de village polyvalente à Montleban (fiche L2.10)
- Création d'une maison de village intergénérationnelle et polyvalente à Limerlé (fiche L2.11)
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Soutien à la dynamique associative (fiche L3.01)
- Développement d'équipements en faveur du sport (fiche L3.12)
- Entamer une réflexion sur le devenir des lieux de culte (fiche L3.17)
- Amélioration de la performance énergétique du bâti public (production et consommation (fiche L3.19)
- Création d'un lieu dédié à la culture (fiche L3.26)
- Promotion et développement des manifestations culturelles existantes (fiche L3.31)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°56.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivant : « **transversalité** » et « **solidarité** » car l'objectif d'une maison de village est d'être utilisé par le plus grand nombre ; de plus, l'implication des villageois dans l'évolution de leur infrastructure soutient le thème de la « **participation** ». Ce projet tient compte du fil rouge « **rationalisation – pondération** » car il privilégie la rénovation et l'adaptation du bâti existant.

Ce projet soutient évidemment le défi « **vie sociale** » car toute maison de village doit servir à renforcer le réseau associatif. Il soutient aussi le défi « **énergie** » car cet aspect est essentiel pour

l'amélioration des salles existantes. De même la prise en compte du bâti existant implique une attention particulière au **cadre de vie** et au patrimoine bâti de la commune.

Energie	Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie
	● 4- Économiser l'énergie
	● 5- Sensibiliser et conscientiser la population à l'enjeu énergétique
Cadre de vie	Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)
	● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune
Vie sociale	Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif
	● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements
	● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village
	● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant
- Sous-objectif : Assurer le développement des équipements publics (développer les infrastructures sportives, étudier le futur des lieux de culte, centraliser le développement des nouveaux équipements à Gouvy)

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser davantage de liens dans les villages
- En concertation avec la CLDR, créer ou réaménager les maisons de villages selon les besoins des associations

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Développement conjoint des infrastructures et de la dynamique associative, diversification des activités proposées
	+		Amélioration des performances énergétiques du bâti

5. Localisation et statut

Rogery, Langlire et le club de pétanque et de l'harmonie Saint-Aubin à Gouvy ont été cités mais la liste exhaustive des salles concernées est à définir.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers
 - Commune : service communaux, CLDR, asbl
 - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3)
 - Infrasport
 - FWB Culture (5 décrets)

- Porteurs de projet
 - Commune
 - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3)
 - Autres : UREBA

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en lot 2 car il faut encore identifier les salles de manière exhaustive ainsi que leurs aménagements respectifs.

- État du dossier

Des travaux (drainage et toiture) sont initiés au Club de pétanque. Par qui ? quand ?

- Programme des travaux

- Etape 1 : Etat des lieux
 - Volet 1 : Liste exhaustive des lieux de rencontre nécessitant un aménagement

La Maison Thomas à Bovigny, la maison du comité de village à Limerlé et la buvette du football à Montleban font chacune l'objet d'une fiche particulière.

Rogery, Langlire et le club de pétanque et de l'harmonie Saint-Aubin à Gouvy ont déjà été cités.

- Volet 2 : Inventaire exhaustif des besoins actuels et futurs

Les aspects énergétiques sont fréquemment cités : réduire les coûts en améliorant l'isolation, moderniser les systèmes de chauffage...

D'autres besoins apparaissent :

Aménagements intérieurs : polyvalents, sportifs et culturels...

Agrandissement des salles

Aménagement des abords

Accessibilité au plus grand nombre

Eclairage performant et économe

Acoustique

- Volet 3 : Démarches administratives préalables à entreprendre

Propriété, bail emphytéotique, conventions avec l'asbl, convention DR, permis d'urbanisme... : certaines démarches peuvent être effectuées par la Commune ou par l'asbl ou via un bureau d'études

- Etape 2 : Planification des aménagements

Il s'agit de planifier dans le temps et l'espace l'ensemble des aménagements.

- Etape 3 : Réalisation des aménagements

- Etape 4 : Gestion des salles de villages

Il s'agit de formaliser la gestion des salles afin d'optimiser leur utilisation : charte, convention... pour déterminer les conditions d'accès, la disponibilité, l'entretien...

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à l'étape n°4.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Etat des lieux (inventaire et aménagements) et planification	Mise en place de réunions	PV de réunions
Nombre de village ayant bénéficié d'un nouvel aménagement	1 aménagement par ancienne section dans les 10 ans. Ou 1 type d'aménagement dans toutes les salles de village	Administration communale

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nouvelles activités proposées	Nombre en augmentation	Rapport annuel des asbl
Fréquentation	Planning des salles rempli à 75%	Rapport annuel des asbl
Economie d'énergie	Consommation énergétique en baisse	Rapport annuel des asbl